

SEANCE ORDINAIRE DU 20 DECEMBRE 2012

Président : M. Roger GOLAY
Vice-présidente : Mme Luisa PENTZKE
Secrétaire : M. Dominique PERRIN,
Membres : Mme Carole ESTOPPEY, Mme Corinne FLOREY BARDET, Mme Louise REY

Sont présents :

M. Cedric ANNEN, Mme Lucia BARBEY, M. Damien BONFANTI, M. Alessandro CALABRESE, Mme Vally CARTER, M. Michel DEDERDING, M. Yves FAVRE, M. Christian FLURY, M. Jean FONTAINE, M. Thierry FRANCIOLI, Mme Maria-Belen GOMEZ, M. Christian HAAS, M. Benoit KAUFFMANN, M. Pierre MANCINO, Mme Bénédicte MARMY, M. Philippe MARTIGNANO, M. Alain MATHIEU, M. Cyril MIZRAHI, M. Philippe PERRENOUD, M. Frédéric PROGIN, M. André PYTHON, M. Bruno REOLON, Mme Suzanne RICHERT, M. Damien SIDLER, M. Muharrem TEMEL, M. Bernard TOMASELLI, Mme Nathalie VERGAIN, M. Cédric VINCENT

Excusée : Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN

Assistent à la séance : M. François BAERTSCHI, Maire
M. Frédéric RENEVEY,
M. François LANCE, Conseillers administratifs
Mme Erika CRISAFULLI, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2012
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Commission des travaux et constructions –
Séance du 22 novembre 2012 - Rapporteur : M. Cedric ANNEN
Commission des finances et gestion des immeubles locatifs –
Séance du 10 décembre 2012 - Rapporteuse : Mme Maria GOMEZ
 - a) Mégaron – Construction d'un centre associatif, sportif et culturel et construction d'un parking souterrain pour l'esplanade de Lancy-Sud – Crédit d'étude (Fr. 3'355'000.--) **p. 576 Arrêté**
 - b) Divers

Séance ordinaire du 20 décembre 2012

- 7) **Commission de l'aménagement du territoire –
Séance du 28 novembre 2012 - Rapporteur : M. Christian HAAS**
- a) Projet d'abrogation du plan localisé de quartier n°28979-543 – Esplanade Lancy-Sud **p. 584 Arrêté**
 - b) Constitution de servitude par la Commune de Lancy en faveur de l'Etat de Genève et de M. et Mme E. et G. GENTON – Immeubles sis chemin des Pâquerettes **p. 585 Arrêté**
 - c) Constitution d'une servitude de distance en faveur de M. Roger DURAND et de l'Etat de Genève au 92, route du Grand-Lancy **p. 586 Arrêté**
- 8) **Commission conjointe des travaux et constructions et des affaires sociales –
Séance du 29 novembre 2012 - Rapporteur : M. Cedric ANNEN
Commission des finances et gestion des immeubles locatifs –
Séance du 10 décembre 2012 - Rapporteuse : Mme Maria GOMEZ
Maison de quartier du Plateau – Concours d'architecture – Crédit d'investissement (Fr. 190'000.--)** **p. 587 Arrêté**
- 9) **Commission des finances et gestion des immeubles locatifs –
Séance du 10 décembre 2012 - Rapporteuse : Mme Maria GOMEZ**
- a) Personnalité juridique et modification du plan de prévoyance de la CAP (Caisse d'assurance du personnel) **p. 588 Information**
 - b) Autorisation de provisionner la part de la Ville de Lancy à la recapitalisation de la CAP sur les comptes 2012 **p. 589 Arrêté**
 - c) Divers
- 10) **Commission des sports- Séance du 6 décembre 2012 -
Rapporteur : M. Alain MATHIEU**
- a) Présentation du club Vovinam Vietvõdao Lancy Genève **p. 589 Information**
 - b) Escrime Florimont Lancy **p. 590 Vote**
 - c) Association Pacifique **p. 591 Information**
 - d) Lancy FC **p. 591 Information**
 - e) Divers
- 11) **Commission des affaires sociales- Séance du 10 octobre 2012 -
Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET**
- a) Présentation du projet Ethnopoly **p. 593 Information**
 - b) Divers
- 12) **Commission de la culture - Séance du 6 novembre 2012 -
Rapporteuse : Mme Anne-Claude JULLERAT VAN DER LINDEN**
- a) Bilan des Journées du livre 2012 et concours d'écriture **p. 594 Information**
 - b) Contrat de prestations de l'Orchestre de Lancy-Genève **p. 595 Information**
 - c) Quelle place pour la Ferme de la Chapelle dans le cadre du nouveau quartier de la Chapelle-Les Sciers ? **p. 596 Information**
 - d) Divers
- 13) **Commission d'exploitation du stade de Lancy-Florimont –
Séance du 8 novembre 2012 - Rapporteur : un membre des Verts**
- a) Situation actuelle de l'exploitation du stade **p. 597 Information**
 - b) Projets futurs **p. 597 Information**
 - c) Divers

Séance ordinaire du 20 décembre 2012

- 14) Commission de la sécurité - Séance du 19 novembre 2012 -
Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD**
- a) Contrôle de la zone macaron du Grand-Lancy : bilan et perspectives **p. 598** **Information**
 - b) Bilan et révision de la LAPM (Loi sur les agents de la police municipale) **p. 599** **Information**
 - c) Divers
- 15) Commission des affaires sociales- Séance du 21 novembre 2012 -
Rapporteur : M. Damien BONFANTI**
- a) Visite et présentation de l'association VIVA **p. 601** **Information**
 - b) Divers
- 16) Commission de la culture - Séance du 26 novembre 2012 -
Rapporteur : M. Christian FLURY**
- a) Présentation du projet de réhabilitation de la Maison Roederer **p. 603** **Information**
 - b) Divers
- 17) Commission conjointe des travaux et constructions et des affaires sociales – Séance du 29 novembre 2012 - Rapporteur : M. Cedric ANNEN**
- a) Information sur les procédures de concours **p. 604** **Information**
 - b) Divers
- 18) Propositions individuelles et questions** **p. 605**
- 19) Questions du public** **Annexe**

M. GOLAY : Mesdames, Messieurs, bonsoir. J'ouvre la séance de Conseil municipal du 20 décembre 2012.

Je tiens à excuser Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN. J'excuse également quelques personnes pour leur retard, dont M. le Maire qui va nous rejoindre d'ici peu.

Je salue M. LANCE et M. RENEVEY, Conseillers administratifs, la presse, le public, Mme DE GARRINI, Secrétaire générale, et notre secrétaire du Conseil municipal.

1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. MATHIEU : au point 12, le rapport de Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN sera lu par Mme RICHERT et au point 13, je serai le rapporteur des Verts.

M. GOLAY : de plus au point 11, le rapport sera lu par M. PERRENOUD au lieu de Mme FLOREY BARDET qui ne peut pas le faire. Y a-t-il une objection à ces modifications ? Ce n'est pas le cas. L'ordre du jour est donc approuvé.

Séance ordinaire du 20 décembre 2012**2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2012**

Le procès-verbal est approuvé avec remerciements à son auteur.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. GOLAY : nous avons reçu une carte de vœux, mais qui n'est pas signée. Nous avons également reçu une carte de vœux du Centre Marignac. Je vous la lis : « *Le Comité de gestion du Centre Marignac et l'équipe d'animation vous souhaitent un Noël rempli de joie, de bonheur et de belles surprises. Que cette nouvelle année à venir, pleine de promesses, vous accompagne dans la réalisation de vos rêves les plus fous* ».

Mme REY : la première carte de vœux émane du Terrain d'aventure de Lancy-Voirets, j'ai reçu la même.

M. GOLAY : je tiens à vous rappeler, à la demande de M. le Maire, que les Conseillers municipaux n'ont pas la compétence de donner des ordres au personnel de la Commune. J'ajouterai que toute demande de renseignement auprès du personnel, par élégance, doit passer soit par Mme la Secrétaire générale, soit par le Conseil administratif. Il est en effet difficile pour le personnel de pouvoir répondre car il n'est pas compétent pour répondre directement aux Conseillères municipales et aux Conseillers municipaux. Le Conseil administratif a cette compétence et si cela ne touche pas la sphère privée, il a le devoir de répondre à vos questions.

Nous avons reçu un courrier du Groupement pour la sauvegarde du Plateau de St-Georges que je transmets à M. le Secrétaire pour sa lecture.

M. PERRIN :

« Concerne : pétition contre la fermeture de la Poste des Ormeaux

Monsieur le Président du Conseil municipal,

Le no de décembre 2012 du « Lancéen » traduit fidèlement le résultat du débat sur le « déplacement » de l'office de poste du Petit-Lancy : ...Les édiles sont restés timides... (sic).

Il n'est donc pas étonnant que quelques centaines de pétitionnaires, dont la démarche a été acceptée par l'ensemble du Municipal, et lecteurs de ce mensuel nous aient déjà fait part de leur mécontentement.

Nous pensons donc utile de rappeler les termes de cette pétition :

*Notre Groupement s'oppose fermement
à cette fermeture sans prestations de remplacement au cœur du Petit-Lancy.*

Or, il ressort des documents dont nous disposons que le Conseil administratif négocie actuellement avec la Direction de la Poste sur une base qui ne répond absolument pas aux besoins majeurs des 3500 ménages entourant la Poste des Ormeaux et où il n'est même pas fait mention de la pétition.

Séance ordinaire du 20 décembre 2012

Comme vous le savez, nous avons démarché avec succès des commerces locaux qui seraient prêts à accueillir un point Poste comme aux Acacias en zone urbaine et ailleurs en Suisse dans des zones suburbaines et il appartient aux autorités communales, qui soutiennent notre pétition, de défendre vigoureusement la démarche des Lancéens et non pas les propositions restrictives du Géant jaune qui néglige arbitrairement sa vocation de service public !

Sur le plan communal, pourquoi dépenser 5,5 mio pour la place des Ormeaux et tuer les commerces à petit feu alors qu'on voulait une place animée et des services de proximité qui ne seront bientôt plus là !

Au nom des milliers de pétitionnaires, nous attendons de votre Bureau et de votre conseil qu'il fasse respecter la votation du 18 octobre 2012 et dans cette attente, vous présentons, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations.

PS : il faut savoir que la Poste prévoit de supprimer le service des cases postales privées aux Ormeaux et restreindre peut-être aux commerces celui des Marbriers !

Comité du Groupement pour la sauvegarde du Plateau de St-Georges et représentant les pétitionnaires...

*François Wittgenstein Jean-Claude Michellod
Co-Présidents*

M. GOLAY : le Bureau a discuté de ce courrier. On s'est aperçu qu'au niveau du règlement il manquait certaines dispositions sur le traitement des pétitions, comme de savoir si elles doivent passer automatiquement par une commission spécialisée, comment elles sont traitées ensuite, si cela est renvoyé au Conseil administratif pour qu'il exécute la décision en cas d'acceptation par le Conseil municipal, si la pétition peut être classée directement, si elle doit être renvoyée ou s'il y a des amendements - comme cela s'est produit à la Commission qui a traité cette pétition - si les invites ne correspondent pas aux vœux de la Commission, de faire passer un message par la voie de la motion auprès du Conseil administratif. Il y a un vide juridique par rapport à cela aujourd'hui.

Pour cela, le Bureau a décidé que la Commission de l'administration, dont la présidente est vice-Présidente du Conseil municipal, se chargerait d'intégrer cette question aux discussions sur le nouveau règlement.

Il a été décidé, en accord avec M. le Maire, de transmettre ce courrier au Conseil administratif pour qu'il puisse le traiter.

M. ANNEN : je demande la parole sur les communications du Bureau.

M. GOLAY : en principe, on ne prend pas la parole à ce point de l'ordre du jour, mais à celui des propositions. Je vous suggère de revenir lors de ce dernier point, comme on l'avait également dit à M. MIZRAHI par rapport à un autre courrier lors de la dernière séance.

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. RENEVEY : vous avez reçu sur vos places le calendrier des levées de la voirie comme chaque année. Vous observerez d'une part qu'il est richement illustré et d'autre part qu'il y a eu quelques changements au niveau des jours de collecte, ceci dans le but de rationaliser la

Séance ordinaire du 20 décembre 2012

collecte et d'éviter les déplacements inutiles. Je vous invite donc, toutes et tous, à prendre connaissance de ce document.

M. LANCE : j'aimerais revenir sur le courrier du Groupement pour la sauvegarde du Plateau de St-Georges dont les termes m'étonnent un peu. Je ne sais pas si c'est de l'incompréhension de part et d'autre, mais j'aimerais rappeler le déroulement du traitement de cette pétition.

Nous avons reçu cette pétition le 31 août qui demandait le maintien des prestations postales sinon total, du moins partiel. Cette pétition est arrivée sur le bureau du Conseil municipal qui a proposé le renvoi en Commission de l'administration, ce qui a été fait. Nous avons repris cette pétition lors de la Commission de l'administration du 1^{er} octobre en présence de MM. WITTGENSTEIN et MICHELLOD, ainsi qu'en présence de deux représentants de la Poste.

Il y a eu, à cette occasion, une présentation des deux parties, et suite à une discussion durant laquelle Mme DE GARRINI a rappelé l'article 5.3 du règlement du Conseil municipal, à savoir :

« la Commission saisie de la pétition peut :

- a) transformer la pétition en projet de délibération ou en proposition*
- b) proposer le renvoi au Conseil administratif avec des recommandations*
- c) conclure à l'ajournement ou au classement »*

Ce qui a été préconisé par la Commission est le point b) proposer le renvoi au Conseil administratif avec des recommandations. La Commission a formulé des recommandations au Conseil administratif qui ont été votées en commission et qui ont ensuite été votées par votre Conseil municipal le 18 octobre 2012.

Je vous rappelle ces recommandations :

- Le maintien d'une boîte aux lettres dans le périmètre de la poste
- Le maintien d'un postomat
- La vente de timbres dans un commerce
- La mise en place de mesures d'accompagnement au moment où l'office de poste des Ormeaux serait déplacé aux Marbriers.

Ces propositions ont été acceptées par votre Conseil municipal le 18 octobre dernier.

Nous avons écrit à MM. WITTGENSTEIN et MICHELLOD pour les informer de cette prise de position. Ils nous ont d'ailleurs également écrits. La Poste nous a confirmé qu'elle entrerait en matière pour une discussion sur les mesures préconisées par la Commission de l'administration et par votre Conseil municipal. C'est ce qui se fait actuellement, nous sommes en train de discuter de ces mesures.

Le seul point qui n'est pas à l'ordre du jour, les membres de la Commission ont bien compris pourquoi, c'est la possibilité d'effectuer des paiements dans un commerce de proximité, comme une pharmacie. Les représentants de la Poste ont bien expliqué que cela n'était pas possible, premièrement pour une raison de coûts et deuxièmement, vu la proximité des deux autres offices de poste, soit celui des Bossons qui va être entièrement rénové à fin mars et la future poste des Marbriers. C'est pour ces raisons que les membres de la Commission ont bien compris qu'il n'était pas possible de mettre en place un système de paiement dans une pharmacie.

Nous avançons dans ce sens. Il me semble que la procédure a été respectée soit au niveau de la commission, soit au niveau du Conseil municipal, soit au niveau de la Commission. C'est très volontiers que nous répondrons aux pétitionnaires et que nous pouvons reprendre cette

Séance ordinaire du 20 décembre 2012

question en Commission de l'administration mais je crois pouvoir dire que les choses ont été faites dans les règles.

M. GOLAY : je ne veux pas faire un débat là-dessus, mais on en rediscutera au Bureau car le problème se situe sur le fait qu'on a voté la pétition mais pas accompagnée des propositions.

Je salue l'arrivée de M. le Maire.

M. BAERTSCHI : je m'excuse de mon retard, nous étions en huitième ouverture d'un centre caddie-service à Manor. Je ne pouvais pas partir avant le discours de Mme ROCHAT.

Un courrier a été lu ici lors de la dernière séance du Conseil municipal qui concernait le projet « Ghostbike » de Mlle FERNANDEZ à la suite d'un accident de vélo qui avait eu lieu au Petit-Lancy. L'auteur de cette lettre, M. MICHE, qui est le père de l'enfant décédé, avait été étonné qu'il n'y ait pas eu de réponse circonstanciée à sa lettre. Comme je m'y étais engagé, j'ai rencontré ce Monsieur lors d'une séance extrêmement courtoise et agréable, je lui ai fait part des difficultés que nous avons à accepter un projet qui mettrait de manière pérenne l'accent sur un accident évidemment dramatique, mais qui stigmatisait d'autre part l'éventuel fauteur de cet accident, dont la procédure est toujours en cours devant les tribunaux. Il n'y a donc pas de décision de justice pour déterminer qui est responsable ou pas.

C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas voulu installer ce projet de vélo fantôme – c'est ainsi que cela s'appelle – et M. MICHE a très bien compris nos raisons et remercie tout le monde d'avoir été soucieux de sa peine. Il faut savoir que c'est une situation extrêmement difficile, à partir du moment où l'on perd un être cher, la question se pose - et j'en parle d'autant plus volontiers puisqu'il m'a donné l'autorisation de le faire - de tout de suite essayer d'oublier parce que la vie continue, ou d'essayer de trouver les fautifs.

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

6) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 22 novembre 2012 – Rapporteur : M. Cedric ANNEN COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS Séance du 10 décembre 2012 - Rapporteuse : Mme Maria GOMEZ

a) Mégaron – Construction d'un centre associatif, sportif et culturel et construction d'un parking souterrain pour l'esplanade de Lancy-Sud – Crédit d'étude (Fr. 3'355'000.--)

M. ANNEN présente le sujet : M. RENEVEY présente les 3 variantes :

- 1) une variante de base, qui s'en tient stricto sensu à ce que le Conseil municipal a décidé
- 2) une variante comprenant en plus un abri public de 2'000 places (dont la construction coûterait environ Fr. 4'000'000.-)
- 3) une variante comprenant en plus un abri public de 500 places (dont le coût de construction correspond au montant de Fr. 800'000.- que la Commune a en sa possession dans un fonds de compensation).

Séance ordinaire du 20 décembre 2012

M. LANCE, responsable de la sécurité, pencherait pour la construction de l'abri de 2'000 places. Tandis que M. LANCE, responsable des finances ne veut pas alourdir le projet de parking et préférerait la version la moins chère. C'est finalement la position de M. LANCE, Conseiller administratif, qui rallie une majorité du Conseil administratif pour la solution à 500 places.

Devant la position très partagée de notre exécutif et également des commissaires, le débat sur les abris reste stérile malgré la fin du monde qui se fait proche.

Pour avancer, les mandataires sont introduits.

La présentation porte sur les points suivants :

- Estimation du coût de construction pour déterminer le plan financier du crédit d'étude soit Fr. 3'355'000.-.
- Planification pour le vote du crédit de construction avril 2014 et rendu de l'objet en juin 2017.
- Présentation des changements pour une version avec abri.

Questions des commissaires qui abordent les thèmes suivants :

- Futur passage du tram
- Collaboration avec la Direction de la sécurité
- Surcoût des versions diverses
- Délai dans le cas d'un débat différé sur les abris
- Détermination des essences à planter
- Expérience des mandataires dans les projets comprenant des abris

Après le départ des mandataires, la discussion sur la nécessité des abris PC reprend de plus belle.

C'est dans un esprit constructif et de non-croyance des prédictions mayas que le débat sur les abris est reporté au premier trimestre 2013 dans une séance commune avec toutes les pièces permettant un débat clair.

Le Président donne lecture du premier arrêté « version hors abri » qui est approuvé à l'unanimité.

Mme GOMEZ présente le sujet : la Commission des finances a été saisie sur ce sujet pour le crédit d'étude concernant le Mégaron et la construction du parking. La Commission des finances a accepté l'arrêté qui propose effectivement de partir déjà dans l'étude de ce projet sans tenir compte de la construction éventuelle d'un abri dans ce parking. M. LANCE, en réponse à une des questions qui ont été posées, a précisé que si le Conseil municipal devait, dans le courant du premier trimestre de l'année prochaine, décider de construire cet abri, le crédit d'étude serait complété en conséquence sans surcoût supplémentaire.

Raison pour laquelle la Commission des finances a accepté l'arrêté concernant ce crédit d'étude à l'unanimité moins une abstention.

M. GOLAY : le PLR a déposé un amendement à ce sujet. Je passe immédiatement la parole à M. ANNEN qui va vous en donner la teneur.

Séance ordinaire du 20 décembre 2012

M. ANNEN : cet amendement a été déposé pour revenir sur la séance du Conseil municipal du 27 mai 2010 où, je vous le rappelle, une motion avait été déposée par rapport à la sépulture de Michel Simon qui est enterré au cimetière de Lancy, dans laquelle nous avons demandé également que, lors de la construction d'un prochain centre socio-culturel, l'on puisse lui donner la dénomination de cet acteur genevois, comédien, qui a souhaité être enterré sur notre commune.

Nous pensons que c'est le bon moment, au moment du vote du crédit d'étude, pour demander de rajouter un point 1b) nommer la réalisation « Centre Michel Simon », en vous rappelant que cette motion avait été acceptée à l'époque avec 30 oui et 1 abstention.

M. FAVRE : pour répondre à M. ANNEN, je vais juste vous rappeler qu'avant le Mégaron, c'était l'Escargot et à l'époque ceux qui ont fait recours contre le crédit de construction, c'était le groupe PLR. Je trouve drôle qu'il vienne maintenant avec cet amendement.

Puisque j'ai la parole, j'aimerais féliciter le service de l'environnement de la commune pour les superbes arbres de Noël disséminés dans la commune.

Concernant ce crédit d'étude, j'aimerais juste rappeler que le PDC était à l'origine de la demande du concours d'architectes qui a permis le projet qui a été soumis par le Bureau Brodbeck Roulet. On arrive à terme. On attend légalement l'autorisation qui porte sur l'ensemble du projet, pas seulement sur une petite partie. On est très content et on vous remercie de nous avoir suivis. On vous encourage à voter ce crédit.

Pour terminer, juste rappeler que tous les groupes présents à la Commission s'étaient engagés à ne pas lancer de référendum contre tous les crédits qui vont s'enchaîner sur le périmètre, quitte à laisser les habitants eux-mêmes faire recours.

M. BONFANTI : concernant l'amendement PLR, je vais vous relire la motion qu'on avait votée à l'époque :

« au vu de sa notoriété internationale et de l'ensemble de sa carrière, le Conseil municipal demande

- *Que le Conseil administratif maintienne la sépulture de Michel Simon au-delà de la date d'échéance de la concession pour une durée indéterminée et se charge de son entretien.*
- *Qu'il soit attribué à une nouvelle école, salle communale ou salle polyvalente à construire le nom de « salle Michel Simon », « espace Michel Simon » ou « école Michel Simon ».*
- *Que le service culturel de la commune rende hommage à Michel Simon lors d'occasions diverses »*

Sans vouloir m'opposer à cela, je rappellerai que nous ne construisons pas une école, ni une salle polyvalente parce qu'elle se trouvera au Trèfle blanc, nous ne construisons aucun de ces éléments. Pour ma part, je refuserai de voter cet amendement parce que je pense que nous pouvons offrir à cet homme un espace plus intéressant que ce petit local d'associations que nous appellerions espace Michel Simon. Ce serait plutôt à voir du côté de la salle polyvalente qui va se construire au Trèfle blanc plutôt que de ce côté.

M. ANNEN : je vois que l'on va avoir une séance agréable et chaleureuse avant la fin du monde, je m'en réjouis.

Séance ordinaire du 20 décembre 2012

D'abord, je suis content d'avoir fait rire M. FAVRE. Je ne vois pas vraiment le rapport avec le fait que l'on se soit opposé à de vieilles histoires, mais c'est du passé, on passera cela sous silence.

M. BONFANTI joue sur les mots, s'il tient à ce nom de la Grèce antique qui ne représente rien pour les communiens, pour moi il n'y a pas de problème. Je pense que le nom de Michel Simon doit perdurer au sein de la commune. C'est une occasion qui ne se représentera pas. Et s'il pense qu'un petit local associatif avec un crédit d'étude à Fr. 3'355'000.--, c'est une petite réalisation, j'espère qu'il n'y aura pas de conseiller administratif Verts en charge des finances ces prochaines années, parce qu'on risque d'aller un peu à vau-l'eau.

C'est vrai que ce n'est pas une école – j'en conviens M. BONFANTI -, ce n'est pas une crèche, ce n'est pas une salle polyvalente, c'est le complexe que nous désirions appeler « centre socio-culturel », si l'on veut être un peu plus clair, « centre socio-culturel Michel Simon ». Cela regroupe les locaux associatifs, la bibliothèque multimédias, l'ensemble de cette place et de cette réalisation qui va être construite, pour lui rendre hommage, plutôt que de rendre hommage - je connais les préférences de notre Conseiller administratif écologiste pour le grec ancien, mais je pense qu'il faut vivre avec des repères qui sont plus proches aux communiens - à Sophocle et à tous ses amis grecs anciens.

M. PERRENOUD : pourrions-nous voir les images qui représentent le Mégaron ? J'aimerais juste la fiche où l'on voit la zone de sécurité pour construire un abri.

Comme l'a dit mon collègue, M. FAVRE, tous les groupes sont d'accord pour un consensus pour le Mégaron. Par contre, j'ai l'impression d'avoir été un peu roulé. Lors de cette soirée, nous avons eu un scoop, les socialistes n'étaient pas d'accord avec l'exécutif et le législatif et on a appris ce soir-là qu'ils réfléchissaient. Là, c'est une bonne chose.

A ce niveau-là, le débat que nous avons entamé sur les abris n'aura pas lieu parce que toute la construction qui est au-dessus n'a pas été étudiée, si par hasard cette construction tombait, elle empêcherait la sortie ou l'entrée aux abris.

Sur les plans qu'on nous a proposés, on a fait omission de ceci. Alors qui a fait omission de ceci ? Est-ce les Socialistes par un jeu de contournement pour essayer d'avoir l'esprit ailleurs ou est-ce que c'est – ce que j'ai peine à croire – l'office cantonal de la protection civile qui n'a pas pris en compte ces fameuses effondrations – pardon, effondrement du bâtiment. Si le bâtiment s'écroule, nous n'aurons plus d'abri car nous ne pourrions plus ni entrer ni sortir de l'abri donc la discussion est close.

Là il y a quelque part un vide de procédure parce que nous attendions tous un débat là-dessus. Dans ce cas-là, je pense que la discussion sur les abris n'aura pas lieu. Ce qui fait que le Mégaron sera construit uniquement avec le parking et tous les groupes qui étaient d'accord d'entrer en matière pour le premier crédit, ne pourront pas discuter du deuxième crédit. Donc, je suis un peu réticent avec ceci.

J'aimerais que l'on ouvre le débat par rapport à cela, parce que si les abris ne se font pas du tout, on va voter sur quelque chose pour lequel on nous a promis que nous pourrions en parler au premier trimestre comme plusieurs personnes l'ont dit. J'ai l'impression qu'on nous a un peu bernés, dans la vitesse, on a voulu nous endormir en disant qu'on pourrait faire un abri de 500 ou plus de places et dans ce cas-là, ce ne sera pas possible. J'ouvre le débat par rapport à cela.

M. MARTIGNANO : vous pourrez transmettre, M. le Président, qu'il arrive aux socialistes de réfléchir de temps en temps, pas trop souvent parce que cela donne mal à la tête.

Séance ordinaire du 20 décembre 2012

Ce que je ne comprends pas dans l'intervention de M. PERRENOUD, c'est de quelle commission il parle. Lorsqu'on a débattu de ce point à la Commission des travaux, il avait été décidé de voter le crédit d'étude afin que les architectes puissent avancer leur travail. Et M. le Conseiller administratif en charge s'était engagé à revenir en commission conjointe des travaux et de la sécurité dans le premier trimestre 2013, afin de débattre de la problématique de l'abri PC. Il fallait déjà savoir s'il y avait un abri, si c'était un abri de 500 places ou de 2000 places, si c'était une utilité.

L'autre Conseiller administratif en charge des finances et de la sécurité a écrit à l'Etat afin de savoir quelles étaient nos obligations face à cela. Le vote de ce soir n'était pas dans le but d'empêcher la construction de quoi que ce soit mais de permettre aux architectes de pouvoir continuer sur ce projet de Mégaron. Si on part là-dedans, on n'ira jamais nulle part, il n'y aura ni maison socio-culturelle, ni abri PC, rien du tout, et je crois que le problème sera réglé.

M. RENEVEY : je vais répéter ce qui a déjà été dit plusieurs fois, à savoir que nous aurons une Commission conjointe des travaux et de la sécurité, d'ailleurs à la demande de M. VINCENT, élargie à l'ensemble du Conseil municipal, pour traiter de ce sujet spécifiquement, je m'y suis engagé. La date est déjà fixée au 12 mars 2013.

Nous aurons cette séance de Commissions réunies afin d'avoir toutes les réponses possibles et imaginables sur cet abri de protection civile. Nous aurons, je l'espère, quelques réponses puisque, comme cela a été dit ce soir, nous avons écrit à M. MAUDET et M. MAURER pour en savoir un peu plus, j'espère que nous aurons la réponse d'ici là pour étayer un peu le propos. Il a été dit aussi ici qu'il n'y a absolument aucun souci si vous votez le crédit ce soir, vous pourrez tout à fait décider au mois de mars d'en rester au crédit initial, soit d'aller de l'avant vers un abri PC, qu'il soit de 500 places ou de 2000 places, la chose reste ouverte. Tout est encore possible. Il n'y aura aucun problème de voter au mois de mars cet objet.

Mme RICHERT : j'aimerais intervenir sur ce que proposait M. ANNEN. J'avais largement approuvé le fait que l'on célèbre M. Michel Simon, je trouvais que c'était une personnalité à avoir en représentation dans notre commune. Pourquoi ne pas donner ce nom à l'espace qui va se construire sur l'esplanade de Lancy-Sud. Je ne crois pas que M. BAERTSCHI serait fâché. Il me semble que ce nom de Mégaron avait été donné de façon générale, pour lancer ce projet. Mais je ne crois pas qu'il sera fâché que l'on débaptise une fois que l'espace sera vraiment en place et qu'on lui donne éventuellement le nom de « espace Michel Simon ».

Est-ce que ce serait plutôt une école que l'on devrait appeler ainsi ? Je ne sais pas, je n'ai pas vraiment d'idée, mais je suis tout à fait pour que le nom soit célébré dans la commune.

M. PERRENOUD : concernant cet espace Michel Simon, j'ai accepté en commission de ne pas faire de référendum, de ne pas aller contre cette construction. Par contre, ce qui me pose souci, c'est que si les plans ne sont pas carrés, la commune a déjà dépensé pas mal d'argent sur le premier projet et j'ai peur que, s'il y a un vice de procédure, quelqu'un vienne avec un référendum. C'est pour cela que je propose que l'on reporte ce vote avec des plans qui soient solides et concrets.

C'est simplement une mise en garde. J'ai l'impression que si tout n'est pas carré et respecté, il y aura des vices de procédure et cela m'inquiéterait fort car une fois de plus, on perdrait de l'argent sur ce projet. Je l'ai soutenu en commission, je le soutiendrai encore, mais j'aimerais qu'il soit bien ficelé.

M. GOLAY : je présume que vous proposez un renvoi en Commission des travaux ?

Séance ordinaire du 20 décembre 2012

M. PERRENOUD : tout à fait.

M. HAAS : j'ai une question de forme ou de fond, je n'en sais rien, par rapport à l'amendement du PLR. J'aimerais savoir, avant de me prononcer sur cette proposition Michel Simon, si la famille, les descendants ou l'entourage de la personne ont été consultés. Sans cette information, je m'abstiendrai de voter.

M. GOLAY : je pense que le Conseil administratif répondra à cette question, à moins que M. ANNEN ait la réponse.

M. ANNEN : par rapport aux remarques de M. PERRENOUD, je vous rappelle que les architectes nous ont présenté le projet de crédit d'étude en nous affirmant que le crédit d'étude ne changerait pas, qu'il y ait un abri pc ou pas, et qu'ils avaient déjà étudié car ils nous ont montré sur les plans les changements que devrait avoir le parking si on avait un abri à 500 places ou un abri à 2000 places. Pour moi la réflexion a déjà eu lieu, donc je ne vois pas l'intérêt de renvoyer cela en Commission des travaux.

Par ailleurs, je rappellerai juste qu'il y a des conflits familiaux au niveau de la famille de Michel Simon, mais je me fais fort de regarder avec M. ERETZIAN, qui était dépositaire de cette motion, car à l'époque on en avait déjà parlé, cela avait déjà été relayé et nous n'avions eu aucun problème par rapport à cela. On pourra contacter les personnes. Cela ne va pas poser de problème, on peut voter cet amendement et si on a ensuite des problèmes avec la famille ou des gens qui s'opposent à cela, mais cela m'étonnerait quand même puisqu'on l'avait abordé en 2010, on reviendrait là-dessus pour trouver une solution.

M. FAVRE : pour le renvoi en commission, il n'en est pas question. Cela a été tranché de manière très claire en commission, à la Commission des finances également. On ne va pas recommencer le débat, sinon ce serait une obstruction un peu camouflée. Si au Noël de l'UDC, M. PERRENOUD peut discuter avec M. MAURER et se mettre d'accord sur ce problème d'abri.

Mais il faut arrêter concernant Michel Simon. Par principe, ayant vécu le référendum de l'Escargot il y a 6 ou 7 ans, je me dis que ce n'est pas possible. Que ces gens qui se sont acharnés contre l'Escargot viennent maintenant demander le nom de Michel Simon, cela me bouleverse, mais est-ce qu'on ne pourrait pas trouver autre chose pour Michel Simon, il y aura la patinoire, on peut trouver ce qu'on veut pour Michel Simon, mais là si vous voulez on peut voter, je pense que je serai battu, mais ce ne serait pas la première fois.

M. VINCENT : je ne sais pas où à Lancy on va chercher des noms : l'Escargot, le Macaron... pardon le Mégaron, on se trompe déjà, cela manque un peu d'ambition. C'est un centre socio-culturel, c'est un centre de vie, un centre de rencontres, si l'on ne peut pas donner à cet espace le nom de Michel Simon, à quoi peut-on le donner ?

Si le PDC se larmoie pour le nommer l'Escargot alors que la page est tournée et qu'il y a un autre projet qui est beau et qu'on a approuvé, tant pis, on va voter ce soir le début des études, alors avançons. Il y a quelque chose de sympa qui se présente, on ne va pas chaque fois revenir sur l'Escargot.

M. MATHIEU : il y a quelque chose d'un peu malsain de lier aujourd'hui le nom de Michel Simon et les Fr. 3'355'000.-- à voter. Je propose au PLR de faire une motion pour la prochaine fois, que je signerai volontiers avec eux, cette motion ira au Conseil administratif qui se renseignera si la famille de Michel Simon est d'accord pour que cela s'appelle Centre socio-culturel Michel Simon, mais je trouve un peu dangereux de lier les Fr. 3 millions avec Michel Simon.

Séance ordinaire du 20 décembre 2012

M. ANNEN : on aura tout vu, nos amis PDC qui n'ont pas encore avalé le fait que nous n'avons pas rejeté le centre socio-culturel mais la maison de la danse. On ne va pas refaire le débat. C'est un peu ridicule de commencer à relever des choses pour éviter une proposition PLR. J'ai l'impression de revenir 6 ans en arrière où dès que le PLR proposait quelque chose, tout le monde s'opposait sans réfléchir à ce que l'on proposait.

On n'est pas en train de proposer un blocage, un référendum, ou quoi que ce soit. On a envie d'aller de l'avant, on a soutenu le PDC là-dedans, si le PDC ne veut pas nous soutenir juste pour un nom, j'ai un peu de peine à comprendre. Maintenant vous faites comme vous l'entendez et je profiterai au carnotzet de donner des leçons de hockey à M. FAVRE pour lui rappeler que Michel Simon n'était pas un joueur de hockey mais un comédien et qu'une patinoire on pourrait peut-être la donner plutôt à Chris McSorley ou à Goran Bezina plutôt qu'à Michel Simon.

M. PROGIN : j'aimerais juste mentionner que le PDC n'est pas forcément foncièrement opposé à cette dénomination pour ce centre socio-culturel, mais comme le relevait M. MATHIEU, je pense que ce n'est pas la bonne forme pour faire cette proposition. En commission, on n'en a pas entendu parler, tout à coup on doit débattre sur le siège avec cet amendement et lier les deux, je pense que c'est loin d'être opportun. Si on a l'occasion d'en rediscuter en commission, ils arriveront peut-être à avoir une majorité, mais là c'est loin d'être évident. Sur la forme, ils n'ont pas choisi la meilleure pour amener leur projet.

M. BONFANTI : je ne sais pas si le PLR veut aller de l'avant ou se mettre en avant par rapport à cette motion. Je rappellerai à toute l'assistance que l'ensemble des membres travaille depuis des mois dans le but d'un consensus et l'objectif est de ne pas amener des amendements de ce type sur le Mégaron. Nous avons fait cela à chaque fois. Tous les groupes s'y sont tenus. Et qu'arrive-t-il ? Le PLR arrive avec un amendement. On va peut-être l'accepter ou pas. Que va-t-il se passer ? Dans quatre mois, nous allons continuer sur un autre crédit et un autre groupe arrivera avec un amendement, etc.

Si nous voulons vraiment aller de l'avant sur ce projet, travaillons en commission et acceptons ce que les membres ont décidé en Commission, mais ne refaisons pas le travail que nous avons déjà fait en commission. Et n'amenons pas des amendements qui n'ont jamais été discutés en commission – je vous rappelle que ces derniers mois en commission, nous n'avons jamais parlé de ce que vous amenez aujourd'hui. Il n'a jamais été question de cela, aucune discussion là-dessus. Et comme par hasard, vous apportez cela aujourd'hui. Si ce n'est pas se mettre en avant, je me demande ce que c'est.

M. RENEVEY : on ne peut pas laisser dire qu'il y a un quelconque vice de procédure. J'aimerais simplement dire qu'il y a un crédit d'étude, ce crédit d'étude, pour aller de l'avant, devrait être voté ce soir, sinon on retarde de plusieurs mois cette étude justement et on peut simplement adjoindre à ce crédit d'étude un deuxième crédit d'étude complémentaire pour un abri PC éventuel sur lequel toutes les questions et remarques auront lieu à la Commission qui se tiendra au mois de mars.

M. ANNEN : cela commence à m'exaspérer. On arrive ici avec un amendement qui ne bloque en rien le crédit d'étude, à part le fait que cela a peut-être touché l'orgueil des Verts. Pour une fois que le PLR propose quelque chose qui risque d'être accepté, cela les gêne qu'on puisse parler de nous. Désolé M. BONFANTI d'avoir des idées et de vouloir les mettre en avant. Quand vous dites qu'on n'en a jamais parlé, je vous laisserai relire les interventions depuis le mois de mai 2010 où plusieurs fois j'ai rappelé que nous reviendrions sur le fait que nous demanderons l'appellation d'un centre Michel Simon.

Séance ordinaire du 20 décembre 2012

Pourquoi avons-nous voulu ajouter cela au crédit d'étude ? Pour éviter que l'on arrive au crédit de construction, qu'on arrive avec une demande et que l'on nous dise : ah ! mais vous auriez dû l'amener au crédit d'étude parce que maintenant on a déjà posé un nom, on parle de Mégaron depuis à peu près deux ans.

Maintenant, si on n'a pas envie de soutenir, moi je suis même prêt à dire que c'est une proposition du Conseil municipal. Pour revenir sur ce qu'a dit M. PROGIN, on peut très bien dire qu'on fait une proposition globale de tout le monde. Il n'y a pas de problème, nous, nous avons fait un amendement qui ne bloque en rien le dossier, si vous voulez aller là-dedans, faites-le, si vous voulez bloquer les choses avec une objection totalement idéologique, faites-le ! On reviendra avec une motion, c'est juste un peu lamentable, nous n'avons pas commencé à faire des référendums, on veut aller de l'avant, on propose une petite chose, tout à coup on commence à imaginer un complot PLR pour reconquérir des sièges, il faut être réaliste.

M. VINCENT : on nous prête des intentions, il n'y a pas de période électorale a fortiori, c'est encore un peu loin. Par contre, il y a deux sujets qui sont en train de tourner, quand on voit les réponses des uns et des autres. J'inviterai M. le Président à finir le débat qui a été demandé par l'UDC et passer à un vote quelconque et ensuite traiter celui-là ou dans le sens inverse, parce que là il y a des choses qui s'échangent et qui n'ont rien à voir et qu'on aille de l'avant.

Comme l'a dit M. ANNEN, on est au début du projet, si on le fait plus tard on va nous dire qu'on a trop attendu, si on le fait trop tôt, etc... c'est un projet qui commence maintenant, il n'y aura pas de changement aujourd'hui, on l'a compris, on avance avec cela et ça s'arrête là.

M. BAERTSCHI : j'aimerais juste que ce débat soit le seul qu'on ait sur le Mégaron ou appelez-le comme vous voulez. Pour Fr. 40 millions, si vous arrivez à vous étripier sur un nom, je n'ai strictement aucun copyright sur non pas l'époque de Sophocle, M. ANNEN, mais sur une époque qui s'est passée 6 ou 7 siècles auparavant.

Quand vous voterez le crédit de construction, appelez le boulodrome Michel Simon, appelez la bibliothèque Michel Simon, appelez tout ce que vous voulez Michel Simon, mais s'il vous plaît essayons de rester vers le but qui est de construire quelque chose pour la population. Voyant comme cela va, je crains que l'on ne reste que sur le petit détail.

Pour moi, il n'y a aucun problème, je n'ai pas du tout à vouloir garder ceci, vous savez comment se passent les concours d'architectes, on donne un nom, après ce nom peut être modifié, mais il me semble que l'important n'est pas de s'étripier sur le nom, mais bien de pouvoir changer de nom si nous le voulons, mais une fois que le crédit de construction sera voté.

M. GOLAY : est-ce que la projection demandée est possible ? Apparemment non. Nous sommes saisis d'une demande de renvoi en Commission des travaux et constructions.

M. PERRENOUD : c'est juste dommage que lorsqu'on demande quelque chose, pas par rapport à vous, mais les documents n'ont pas été amenés par le Conseil administratif. Cela plombe l'information que je voulais donner en plénière et que tout le monde aurait pu voir. Je le prends comme une manipulation.

M. MIZRAHI : sur ce point précis, je ne comprends pas très bien les gesticulations du représentant du groupe UDC car la procédure a été expliquée de manière très claire, donc il faut arrêter ces manœuvres dilatoires. On aura tout loisir de rediscuter de cette question, de savoir s'il faut faire 500 places, 2000 places ou, en fonction des éléments qui ont été donnés, d'en faire 0 à cause du risque d'effondration – pardon d'effondrement. Je pense que l'on pourra traiter cette question en temps voulu. Il s'agit aujourd'hui d'aller de l'avant et de ne

Séance ordinaire du 20 décembre 2012

pas renvoyer cet objet en commission. C'est pourquoi le groupe socialiste s'opposera à ce renvoi en commission.

M. GOLAY : nous allons voter la proposition de renvoi en Commission des travaux et constructions.

Le renvoi en Commission des travaux et constructions est refusé par 31 non et 2 oui.

M. GOLAY : nous allons voter l'amendement proposé, c'est-à-dire d'ajouter à l'arrêté un point 1b) *de nommer la réalisation « Centre Michel Simon ».*

L'amendement est refusé par 8 non, 7 oui et 18 abstentions.

M. GOLAY : nous votons maintenant l'arrêté.

L'arrêté 6a) est accepté par 31 oui et 2 abstentions (voir annexe).

b) Divers

=====

M. ANNEN présente le sujet : une lettre de Mme NEMEC-PIGUET, directrice générale de l'Office des patrimoines et des sites, rappelant la demande de classement de l'école En Sauvy. Il est convenu que la rénovation de l'école de Tivoli se fera dans l'axe souhaité par le Conseil municipal, à savoir les qualités environnementales et énergétiques. Le dossier En Sauvy restera sous surveillance des commissaires au vu de la position de la CMNS.

Puis les travaux du giratoire à l'avenue des Morgines, la liste des entreprises adjudicataires pour le bâtiment administratif et la problématique des AIMP à aborder lors d'une prochaine séance remplissent la suite des divers.

**7) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 28 novembre 2012 –
Rapporteur : M. Christian HAAS****a) Projet d'abrogation du plan localisé de quartier n°28979-543 – Esplanade Lancy-Sud**

=====

M. HAAS présente le sujet : le Conseiller administratif indique brièvement aux commissaires qu'il s'agit, au niveau de la procédure, d'abroger le plan localisé de quartier dit de l'Escargot de l'époque, afin que le nouveau PLQ puisse être réalisé.

S'agissant d'une formalité, pas de question particulière ni débat, le projet d'abrogation du PLQ 28979-543 est approuvé à l'unanimité.

L'arrêté 7a) est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui (voir annexe).

Séance ordinaire du 20 décembre 2012**b) Constitution de servitude par la Commune de Lancy en faveur de l'Etat de Genève et de M. et Mme E. et G. GENTON – Immeubles sis chemin des Pâquerettes**

=====

M. HAAS présente le sujet : M. et Mme GENTON sont accompagnés de M. BARTHASSAT, architecte.

Ils présentent leur requête en expliquant aux commissaires que :

- Cette demande de servitude a été déposée en vue d'un projet d'aménagement de la parcelle de la famille GENTON.
- Ce projet est de nature purement patrimoniale et familiale, la famille GENTON comptant dix enfants et dix-huit petits-enfants, elle souhaite construire des habitations sur cette parcelle pour les y loger.
- L'idée est de réhabiliter et restaurer la maison d'origine, qui date de 1840, et qui a fait l'objet d'un ajout au début du XXème siècle, et d'implanter un nouveau bâtiment en limite de propriété, en conservant une cour entre les bâtiments.
- L'architecte précise encore qu'à ce stade, il n'y a pas de demande d'autorisation de construire, puisque la première démarche est d'obtenir cette servitude.

Durant le débat, les commissaires évoquent notamment la nature du bâtiment et du projet, les limites de cette servitude, son impact sur le parc de Cérésolle, le fait qu'une servitude avait été délivrée sur des bâtiments mitoyens à l'époque.

Quelques commissaires se demandent s'il ne faudrait pas un vote de principe, puisque certains points ne semblent pas totalement précis, mais finalement, avec quelques explications du Président et du Conseiller administratif, l'arrêté est voté avec 7 voix pour et 3 voix contre.

M. MIZRAHI : à mon sens, il s'agit d'abstentions mais je peux me tromper. Je ne crois pas que lors de la discussion, cela a été mentionné par M. HAAS, l'interrogation portait - je le dis par souci de transparence, pour que tout le monde comprenne bien que ce n'est pas une opposition de principe - sur l'assiette de la servitude. Si vous regardez la forme du bâtiment et la forme de la servitude, logiquement, selon les personnes qui, me semble-t-il, se sont abstenues, l'assiette de la servitude devrait continuer au-delà de l'arc de cercle parallèlement, comme cela est montré sur le schéma. Ce à quoi d'autres dans la commission ont répondu qu'après tout les architectes savaient ce qu'ils faisaient et que si la servitude était proposée avec cette assiette-là, il fallait l'accepter avec cette assiette-là.

On n'a malheureusement pas eu la réponse. Je ne sais pas si entretemps M. le Maire a pu avoir des précisions par rapport à cela, en tout cas lors de la commission, les auditionnés n'étant plus là quand la question s'est posée, on n'a pas pu avoir une réponse à cette interrogation.

M. HAAS : je me permets de préciser que, tout d'abord, il s'agit bien de trois voix contre, il n'y a pas d'abstentions. Et lorsqu'on a discuté en commission de ce que vient de dire M. MIZRAHI, on était bien resté sur le projet où la limite de propriété est là et où le coût également de la servitude est bien liée à cette surface et pas liée à quelque chose ici que l'on ne maîtrise de toute façon pas à ce stade.

L'arrêté 7b) est accepté par 32 oui, 1 abstention (voir annexe).

Séance ordinaire du 20 décembre 2012

M. MIZRAHI : une petite précision, à la lecture du rapport, il y a eu un premier vote pour savoir si l'arrêté était voté tout de suite ou plus tard quand on aurait la réponse à cette question de servitude ; là, 7 personnes ont voté pour et 3 personnes contre. Pour le vote de l'arrêté lui-même, il y a eu 7 personnes qui ont voté pour et 3 personnes qui se sont abstenues.

c) Constitution d'une servitude de distance en faveur de M. Roger DURAND et de l'Etat de Genève au 92, route du Grand-Lancy

=====

M. HAAS présente le sujet : M. DURAND présente sa requête aux commissaires. Il rappelle que la chapelle n'est plus utilisée par l'Eglise, car elle est en très mauvais état, et en 2011, suite à des mouvements du sol, il a fallu faire d'importants travaux de consolidation.

La Ville de Lancy a toujours donné un préavis favorable, ce qui a facilité les choses. La chapelle aura désormais deux fonctions, en partie comme logement pour M. DURAND, et en partie comme centre de recherche sur Henri-Dunant et la vocation humanitaire de Genève, domaines dans lesquels il travaille depuis 35 ans avec une certaine notoriété.

M. DURAND explique ensuite la nature des travaux et les problèmes rencontrés pour rendre habitable ce bâtiment historique, précisant qu'il s'est associé le concours d'un architecte spécialisé dans la restauration notamment de temples et d'églises.

Dans ce contexte, il s'est avéré possible de construire une petite annexe qui permettrait d'abriter deux places de travail supplémentaires. En étudiant ce projet, il est apparu qu'une servitude datant de 1920 n'était plus utilisable comme telle et qu'il fallait la réactualiser, tenant compte de la situation actuelle, et c'est l'objet de sa requête.

Au niveau des questions et des débats entre commissaires, il est évoqué notamment les points suivants :

- Les possibilités de construire cette annexe à un autre emplacement.
- Les contraintes et les recommandations de la CMNS.
- Les contraintes et les frais liés aux travaux forestiers de la parcelle.
- L'historique et le périmètre de la servitude de 1920.
- Le Président et le Conseiller administratif, ainsi que M. GUERITEY, orientent les commissaires sur la plupart des aspects relevés.
- Il est précisé que l'octroi de cette servitude, vu sa nature et le contexte précité, sera gratuit.

La constitution de cette servitude actualisée est préavisée favorablement à l'unanimité.

Mme FLOREY BARDET : par rapport à ce point, je me suis abstenue lors de la Commission car c'était quelque chose d'assez complexe, dans le sens que pour moi on n'avait pas toutes les informations sur cette servitude ancienne de 1920 qui réapparaissait.

Ce qui nous posait le plus grand problème, c'est qu'en donnant la servitude à M. DURAND, la délimitation se déplaçait automatiquement et se rapprochait de l'autre bâtiment. La question était de savoir si les normes seraient toujours les mêmes par rapport à l'Etat, etc. Bien sûr, nous ne sommes pas l'Etat, au sein de la commune, politiquement, on va s'arrêter là. Donc, pour le bien-être bien sûr qu'on va lui donner cette servitude, d'ailleurs la Commission est tout à fait d'accord à ce sujet.

Séance ordinaire du 20 décembre 2012

Je me suis abstenue, car je pense que le problème est que ce Monsieur risque après d'être confronté à des problèmes par rapport aux délimitations. Ce n'est pas dit en fin de compte qu'il puisse amener son projet à son but pour la simple et bonne raison que l'Etat risque de piétiner par rapport aux mètres entre sa servitude et notre bâtiment qui ne seront plus respectés.

Maintenant, je me suis abstenue mais j'accepterai l'arrêté. Mais j'ai quand même ce petit problème qui ne nous concerne pas car cela part à l'Etat.

M. MATHIEU : très rapidement, Mme FLOREY BARDET a fait la question et la réponse en même temps. Vu que le 96, route du Grand-Lancy est déjà construit, la Ville de Lancy peut céder ce droit de servitude et après l'Etat disposera.

L'arrêté 7c) est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui (voir annexe).

- 8) COMMISSION CONJOINTE DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS ET DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 29 novembre 2012 - Rapporteur : M. Cedric ANNEN
COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS
Séance du 10 décembre 2012 - Rapporteuse : Mme Maria GOMEZ**

Maison de quartier du Plateau – Concours d'architecture – Crédit d'investissement (Fr. 190'000.--)

=====

M. ANNEN présente le sujet : la présentation de M. RENEVEY concerne la maison de quartier définitive.

Le programme a été élaboré en concertation avec le comité de la maison de quartier actuelle. Le crédit présenté ce soir vise à permettre le concours, qui donnera lieu ensuite à un crédit d'étude puis à un crédit de construction. Il s'agit d'un concours à un tour.

Le coût de construction estimé se monte à Fr. 3'205'400.- HT, celui des honoraires, de l'ordre de Fr. 504'000.-.

Les représentants du comité de la Maison de quartier remercient la Commune de son écoute.

Questions des commissaires :

- Ouverture à toute la population
- Composition du jury
- Représentation de la Maison de quartier et des conseillers municipaux au sein de ce jury
- Suivi du projet pour éviter les mauvaises surprises
- Capacité de financement du projet
- Discussion avec tous les partenaires

Le Président donne lecture de l'arrêté adopté à l'unanimité

Mme GOMEZ présente le sujet : je serai brève car il n'y a pas eu de débat sur ce point à la Commission des finances dans le sens où ce crédit, pour pouvoir lancer le concours

Séance ordinaire du 20 décembre 2012

d'architecture, a été présenté à la Commission des finances simplement parce qu'il n'est pas prévu au budget 2012.

A l'unanimité moins une abstention, la Commission des finances a voté ce crédit.

L'arrêté 8) est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui (voir annexe).

**9) COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS
Séance du 10 décembre 2012 - Rapporteuse : Mme Maria GOMEZ****a) Personnalité juridique et modification du plan de prévoyance de la CAP (Caisse d'assurance du personnel)**

=====

Mme GOMEZ présente le sujet : lors de sa séance du 10 décembre, la Commission des finances a auditionné l'administratrice de la caisse de pension, Mme MAGRI, au sujet des deux projets que sont la personnalité juridique et la modification du plan de prévoyance de la caisse. Celle-ci réunit les employés de l'ensemble des communes genevoises affiliées et des SIG.

La réforme concernant la structure juridique et le plan de financement de la CAP est liée à la modification de la législation fédérale entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012 et qui laisse aux caisses de pension un délai au 1^{er} janvier 2014 pour se mettre en conformité. C'est dans ce cadre qu'un montant complémentaire de financement est demandé. Il a été expliqué les principales modifications induites par la nouvelle loi fédérale et les conséquences sur la CAP. Afin de répondre à une partie de ces exigences, le Comité de gestion de la CAP propose une fondation intercommunale de droit public, pour doter la caisse d'une personnalité juridique. De cette manière, les Conseillers municipaux conservent la compétence de se prononcer sur les statuts de la CAP.

Cette nouvelle entité sera composée de deux chambres, l'une regroupant la ville de Genève et les autres communes affiliées et l'autre sera composée des SIG qui doivent répondre à des normes de capitalisation différentes.

Pour répondre à la nouvelle législation fédérale concernant les caisses à capitalisation partielle, ce qui est notre cas au niveau de la CAP, la partie qui comprend l'ensemble des communes affiliées, un nouveau plan de prévoyance est proposé afin d'atteindre 80% de degré de couverture sur 40 ans, soit en 2052. Les principales modifications du plan de prévoyance sont : de porter l'âge de la retraite de 62 à 64 ans, d'augmenter le nombre d'années d'affiliation de 35 à 40 ans, pour obtenir le même objectif de rente que ce qui est prévu à l'heure actuelle. Ces modifications-là permettent d'assurer le plan financier de la CAP.

Cependant, entre fin 2011 et début 2012, deux nouvelles données sont intervenues :

1) la publication des nouvelles bases techniques. Ce sont des données statistiques concernant l'espérance de vie et les risques de devenir invalide. Elles ont démontré que l'espérance de vie est en forte augmentation obligeant ainsi la caisse à modifier ses bases techniques.

2) L'émission d'une directive fédérale édictant un taux de référence de 3,5 % pour le taux technique. Ce taux technique est un taux « théorique » utilisé pour calculer le taux d'escompte nécessaire lorsqu'on calcule les engagements de prévoyance. Ceci oblige la CAP à baisser son taux de 4 actuellement à 3,5%. Cette baisse a pour conséquence d'augmenter les

Séance ordinaire du 20 décembre 2012

engagements de la caisse, plus le taux d'escompte est faible, plus il faut avoir de capitaux pour obtenir la même rente.

Dans ce contexte, le comité de gestion de la CAP a émis des recommandations, à savoir : la modification des bases techniques à la charge de la caisse, puisqu'elle fait des provisions pour faire face à ce type de changements et la prise en charge par les employeurs de l'abaissement du taux technique considérant que les actifs participent à l'équilibrage de la caisse par la modification du plan de prévoyance et que les pensionnés ne peuvent être mis à contribution puisqu'ils ont des droits acquis.

Afin de financer la participation des communes, le service de surveillance des communes a indiqué que les collectivités publiques pouvaient provisionner sur les comptes 2012 la dépense prévue pour financer l'abaissement du taux technique. Pour Lancy, cela représente Fr. 5,7 millions. C'est le principe de cette provision, constituée en fonction des éventuels bonis réalisés au moment de la clôture des comptes qui a été acceptée à l'unanimité de la Commission des finances, à l'exception d'une conseillère municipale qui s'est récusée, étant donné qu'elle siège au comité de gestion de la CAP.

C'est donc cet arrêté qui est soumis ce soir au Conseil municipal.

b) Autorisation de provisionner la part de la Ville de Lancy à la recapitalisation de la CAP sur les comptes 2012

=====

Mme GOMEZ présente le sujet : cf. point a) ci-dessus

Mme GOMEZ : je me récusé pour ce vote étant donné que je siège au comité de gestion de la CAP.

L'arrêté 9 a) est accepté par 32 oui, 1 abstention (voir annexe).

c) Divers

=====

Mme GOMEZ présente le sujet : je rappellerai aux Conseillers municipaux qu'il y a des séances d'information prévues sur la CAP le 14 janvier à 18h30 à Palexpo ou le 16 janvier à 18h30 à Uni Mail. Vous pouvez aller à l'une ou l'autre de ces séances, elles auront exactement le même contenu.

10) COMMISSION DES SPORTS – Séance du 6 décembre 2012 – Rapporteur : M. Alain MATHIEU

a) Présentation du club Vovinam Vietvõdao Lancy Genève

=====

M. MATHIEU présente le sujet : dans le cadre de ses rencontres avec les sociétés sportives lancéennes, la commission reçoit un club d'art martial vietnamien, le Vovinam Vietvõdao Lancy Genève.

Séance ordinaire du 20 décembre 2012

M. HÒA, maître en arts martiaux, expose sa discipline.

Le club Vovinam Vietvõdao est implanté dans la Commune de Lancy depuis plus de dix ans. C'est une discipline très riche (mains nues, armes blanches, bâtons). Le salut du Vovinam Vietvõdao a pour symbole la main d'acier sur un cœur de bonté. A chaque stade, les pratiquants subissent des épreuves qui comprennent une partie technique et une partie théorique, où des questions sont posées sur la philosophie de cette discipline.

En suisse, depuis 1975 et maître de son art dès 2008, Me HÒA a ouvert en 2000, le premier club dans la Commune de Lancy. Depuis 2007, la Mairie met à disposition du club une salle tous les samedis après-midi à l'école En Sauvy.

M. HÒA souhaite faire connaître davantage ce sport pour que celui-ci puisse continuer à se développer à Genève. A ce propos, il invite la Ville de Lancy à penser à son club lors de manifestations/démonstrations.

Des locaux pour que le Vovinam Vietvõdao puisse se développer seraient également bienvenus.

Suite à différentes questions, M. HÒA donne les réponses suivantes :

- Entre 30 et 40% des pratiquants sont des filles.
- Ayant des divergences de vue avec la fédération suisse, le club est affilié à la fédération française.
- En ce qui concerne les locaux, M. HÒA répond que chaque discipline a ses propres techniques, sa propre mentalité. Chaque discipline étant différente, il est difficile de partager des locaux.
- Les cotisations se montent à Fr. 30.- par mois pour un entraînement par semaine.

Après quatre fausses sorties, M. HÒA nous quitte dans la bonne humeur.

b) Escrime Florimont Lancy

=====

M. MATHIEU présente le sujet : M. RENEVEY rappelle que, lors de la Commission conjointe des sports et des finances sur le budget 2013, le montant qui concerne l'Escrime Florimont avait provoqué débat.

Vu l'aspect en partie pérenne de ce projet, il lui semble utile que la Commission donne son avis. Le projet consiste à donner une subvention de Fr. 10'000.- par an sur trois ans qui permette au club d'acheter du matériel afin de lui assurer une certaine assise et d'accroître le nombre de pratiquants. Sans aller jusqu'à un contrat de prestation, cette proposition a été couchée sur le papier, et c'est pourquoi la Commission est appelée à se prononcer par un vote de principe.

La commission s'assure de l'accessibilité de cette activité à tous les lancéens, particulièrement les jeunes.

La commission relève la qualité des installations et de l'encadrement et se réjouit de cette collaboration qui devrait démocratiser l'escrime. Même si l'institut est privé, cette collaboration privé-public est une chance pour Lancy.

Suite à un débat, la commission laisse le choix au Conseiller administratif de faire ou non un contrat de prestations.

Séance ordinaire du 20 décembre 2012

M. RENEVEY rappelle que sa demande est motivée par la transparence, cette subvention figurant déjà au budget.

La commission accepte à l'unanimité la proposition suivante :

« La Ville de Lancy soutiendra financièrement cette opération à raison de Fr. 10'000.- par an sur trois ans. Cette somme vise notamment à assurer l'achat d'équipements sportifs nécessaires à la réalisation de ce projet. La Ville de Lancy fera le lien entre le club d'escrime et les différents protagonistes (écoles, maisons de quartier, population communale, etc.) ».

Vote accepté à l'unanimité, soit par 33 oui.

c) Association Pacifique

=====

M. MATHIEU présente le sujet : le concept du projet est le suivant : un certain nombre de jeunes de Lancy partiraient en été pour une semaine sur le bateau de l'association Pacifique. Cette association travaille essentiellement avec des jeunes en difficulté, et notamment des jeunes qui ne peuvent pas partir en vacances par manque de moyens financiers.

La Ville de Lancy est prête à financer le 50% du voyage, mais les critères concernant le choix des jeunes posent encore problème.

Les deux stages d'expérience en mer se dérouleront une fois en juillet et une fois en août et le navire mouillera en Méditerranée. Le coût est d'environ Fr. 1'500.-- par semaine et par jeune et l'association Pacifique peut attendre la prochaine séance de la Commission en février pour obtenir une réponse.

Une grosse partie du débat s'oriente vers le choix des jeunes. La commission attend des propositions concoctées en collaboration avec le service social ou les travailleurs de la FASe.

Une certaine mixité doit aussi présider au choix des jeunes.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente propose de laisser le projet mûrir et d'en reparler lors de la prochaine séance.

d) Lancy FC

=====

M. MATHIEU présente le sujet : un journaliste a laissé entendre que la Commune est impliquée dans une affaire peu claire concernant les comptes de l'ex FC Grand-Lancy. Les Commissions des sports et des finances ayant suivi ce dossier en toute transparence, un commissaire s'attend à ce que la Commune fasse un rectificatif suite à cet article.

Deuxièmement le club, né de la fusion, a créé une Sàrl dans le but d'économiser des cotisations d'assurance-accident. La commission souhaite connaître les économies qui ont pu être réalisées.

Enfin, certains commissaires demandent un contrôle rigoureux, s'assurant que le contrat de prestations est bien respecté par le Lancy FC.

Séance ordinaire du 20 décembre 2012

M. RENEVEY indique que le Conseil administratif s'est interrogé sur l'opportunité de faire un rectificatif à l'article. Mais objectivement, l'article ne contenait rien de faux. Il était simplement mal formulé. Le Conseil administratif a préféré couper court et éviter toute polémique.

Concernant la deuxième question, en effet le Lancy FC a créé une Sàrl en toute légitimité. L'opération n'était pas inintéressante puisque l'économie sur la prime se monte apparemment à Fr. 35'588.--. Si un club s'assure, tout son personnel est considéré comme acteur sportif, donc assuré à haut risque. Le gain est fait sur le personnel administratif. Ces chiffres ne convainquent pas la commission qui demande de plus amples informations.

Comme l'exige le contrat de prestations, les comptes du Lancy FC seront minutieusement contrôlés.

Au sujet des comptes du club, un commissaire demande ce qu'il en est de la caution de Fr. 180'000.-- votée par le Conseil municipal à l'époque de la fusion.

M. RENEVEY répond que la caution était purement formelle. La somme qui manquait au moment de l'audit a été pratiquement comblée par la suite. Il fallait qu'elle soit cautionnée au moment de la fusion.

Enfin, ce n'est pas la première fois qu'un club de sport doit composer avec des soucis administratifs. Dans bien des domaines, la structure associative dirigée par des bénévoles montre ses limites. Comment aider nos sociétés ?

Une formation assez exigeante est donnée à Neuchâtel. Pour l'instant, la Commune a seulement expliqué aux clubs que cette formation existe. Il faudrait effectivement se poser la question d'un éventuel soutien, car une telle formation peut être intéressante pour tous. Elle doit être initiée au niveau du canton.

e) Divers

=====

M. MATHIEU présente le sujet :

1. Cette année, le club de cricket lancéen est champion suisse. Félicitations.
2. La prévente d'abonnements pour la piscine est de plus en plus performante. 659 abonnements en 2012, contre 558 en 2011 et 483 en 2010.
3. Dès le 1^{er} mars, la Fondation des Evaux aura un nouveau directeur en la personne de M. Etienne GOMES.
4. La commission demande à être informée des assemblées générales des clubs. Libre aux commissaires de s'y rendre.
5. Plan-les-Ouates organise d'excellentes conférences-débats sur le sport. Pourquoi ne pas collaborer et étoffer ce programme ?

Séance ordinaire du 20 décembre 2012**11) COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 10 octobre 2012 –
Rapporteuse : Mme Corinne FLOREY BARDET – Lecture du rapport par M. PERRENOUD**

a) Présentation du projet Ethnopoly
=====

M. PERRENOUD présente le sujet : en préambule, M. BAERTSCHI informe que le Conseil administratif a reçu en juin un courrier de l'Association des parents d'élèves du Grand-Lancy (APEGL) indiquant qu'elle souhaitait organiser un Ethnopoly au Grand-Lancy comme cela s'est déjà fait au Avanchets. Le budget étant assez conséquent, le Conseil administratif préfère d'abord avoir l'avis de la commission avant de s'engager. C'est pourquoi des représentants de l'APEGL ainsi qu'un représentant des directeurs des écoles de Lancy sont venus présenter ce projet.

Audition de Mmes GODENZI et TRIPOD et de M. DUPARC

M. DUPARC prend la parole et précise qu'il représente l'ensemble des directeurs d'établissements de Lancy. En effet les écoles souhaitent s'associer à ce projet en l'inscrivant au calendrier de manière à ce que tous les enfants participent à tour de rôle à cette activité.

Mme GODENZI explique qu'Ethnopoly est un jeu de l'oie géant. Les enfants ont comme plateau de jeu un quartier. Le but est qu'ils découvrent la culture de chaque habitant qui aura envie d'ouvrir sa porte. Les cases du jeu sont donc des lieux d'habitation ou des lieux de vie dans lesquels les adultes vont transmettre la connaissance de leur culture ou de leur histoire. Les enfants doivent passer par plusieurs cases pour collecter des points. Il y a six ans, elle a eu la chance de participer au premier Ethnopoly qui a eu lieu aux Avanchets, à ce propos elle précise qu'un film est disponible sur le site ethnopoly.ch. Elle avait également déjà vu fonctionner un Ethnopoly à Berne. L'expérience bernoise a été tellement concluante qu'elle est reconduite d'année en année sous des formes variées. Elle a permis de créer un lien entre les institutions, les enseignants et les parents.

Au départ, la demande de subvention de la part de l'APEGL pour ce projet ne concernait que les écoles des Palettes et en Sauvy. Mais durant l'été, des bruits sur ce projet se sont répandus sur la Commune et maintenant plusieurs écoles souhaitent s'engager. Pour ce faire le budget devra être revu à la hausse. L'Ethnopoly concernera les classes de 7P (10-11 ans) ; 2 ou 3 classes par établissement réaliseront pendant une journée scolaire cette tournée. Une soirée festive est également prévue. Soirée où tous les participants pourront se rencontrer et se parler de leur expérience. S'il est reconduit chaque année comme à Berne, ce projet contribuera à rapprocher les familles de chaque établissement.

M. DUPARC précise que les enfants se déplaceront par groupe sous la conduite d'un adulte. Par exemple, pour l'établissement Bachet-Palettes, 80 élèves seront partagés en 20 groupes. Donc il faudra 20 adultes pour conduire les groupes. De plus, selon une estimation il faudrait une trentaine de postes.

Mme GODENZI pense qu'il faudra faire un grand travail pour rendre la population attentive à ce projet et lui donner envie de participer pour accueillir les élèves.

A ce sujet, un article est prévu dans le « Lancéen » et dans le journal de l'Association des parents d'élèves. Un site sera également mis en place.

Séance ordinaire du 20 décembre 2012

M. DUPARC pense que la manifestation sera répartie sur une semaine entre le 18 et 25 mars pour permettre à toutes les écoles de participer. Mais dès que la date sera définitive, des flyers seront distribués ainsi que des fiches d'inscriptions.

A la question pourquoi les 7P et non les 8P qui sont en dernière année, Mme GODENZI répond qu'au départ elle pensait faire participer les 6, 7 et 8P comme aux Avanchets. Mais pour des raisons d'organisation, il a été décidé de se concentrer sur les 7P. La 7P étant une année sans épreuves cantonales, elle laisse une marge de manœuvre plus grande aux organisateurs.

Sur le budget, il est répondu qu'aucune subvention de l'Etat n'est à attendre. Il est constitué essentiellement par la Commune.

Pour conclure, le Président invite les commissaires à visiter le site Ethnopoly.ch qui est très détaillé. Les commissaires y trouveront des renseignements complémentaires notamment sur le budget.

b) Divers

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : la Commission a reçu un flyer d'information à la population sur les permanences gratuites et sans rendez-vous au Centre d'action sociale à l'occasion des augmentations des primes d'assurance-maladie 2013.

12) COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 6 novembre 2012 – Rapporteuse : Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN

a) Bilan des Journées du livre 2012 et concours d'écriture

=====

Mme RICHERT, en l'absence de Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN, présente le sujet : rendez-vous incontournable de la vie culturelle lancéenne, les journées du livre 2012, pour leur dixième année d'existence, avait la Suisse pour thème.

Ces journées ont été lancées par M. FÖLLMI, alors Conseiller administratif, qui préside toujours le comité d'organisation des journées et qui a été reçu lors de la commission.

Il est rappelé que les journées mobilisent les compétences de nombreux services communaux, à savoir le service culturel, le service de l'environnement et des sports et la sécurité municipale, ainsi que de bénévoles et d'associations locales, autant d'entités dont l'engagement est souligné.

Au chapitre du bilan, Mme MAMIE, du service culturel, souligne que la manifestation est à l'évidence bien installée ; elle attire autant des Lancéens qu'un public d'amateurs de livres anciens venant d'autres communes. Le samedi, durant lequel se tient également le vide-grenier, est toujours plus animé. Les animations de cette année ont par ailleurs comporté un atelier chocolat, du yodel déjanté, des sonneurs de cloches, de la découpe de poyas et autres artistes typiques de notre patrimoine.

Séance ordinaire du 20 décembre 2012

Lors de la discussion, il est souligné que si les 21 bouquinistes présents déplorent des affaires moyennes, ils n'en sont pas moins fidèles à la manifestation, qui a la particularité de ne pas louer les stands, mais de les mettre à disposition moyennant caution. Le caractère chaleureux de la manifestation est souligné.

En ce qui concerne la publicité faite à l'événement, elle est largement diffusée au niveau communal, mais également aux communes voisines, ainsi qu'aux médias locaux. Il serait plus onéreux de recourir à un affichage à large échelle alors que le but poursuivi reste prioritairement d'offrir une manifestation culturelle de qualité à la population de Lancy.

Autre point mentionné lors de l'exposé de M. FÖLLMI, le concours d'écriture, qui existe depuis l'origine de la manifestation et s'adresse à cinq catégories d'âge, quatre s'échelonnant de 7 à 18 ans et la dernière concernant les adultes. Un jury de sept personnes (dont Mme MARIETHOZ du service culturel, deux personnes de la bibliothèque municipale, M. FÖLLMI et le libraire de Lancy) établit le palmarès en se basant sur le contenu, l'originalité et le style des textes. Outre les habitants, les personnes ayant un lien étroit avec la commune peuvent participer, mais une baisse de participation est déplorée (27 participants en tout cette année) et il est notamment déploré que les écoles ne répondent pas tellement aux sollicitations. Des réflexions sont en cours au sein du comité pour spécifier les critères du concours et tenter de susciter davantage de participation.

Au cours de la discussion, l'hétérogénéité qualitative des textes est relevée et il est rappelé que les premiers prix sont publiés dans Le Lancéen.

b) Contrat de prestations de l'Orchestre de Lancy-Genève

=====

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN présente le sujet : la commune mettant en place des contrats de prestations pour les sociétés et associations qu'elle subventionne depuis un certain nombre d'années, il était parfaitement logique qu'un tel document lie la commune à l'Orchestre de Lancy-Genève.

Pour information, cet orchestre a été créé en 1975 par Roberto SAWICKI, son actuel directeur musical ; composé d'instruments à cordes, il réunit des musiciens professionnels de haut niveau, dont certains sont aussi membres de l'Orchestre de la Suisse Romande.

Pour rappel, les contrats de prestations, d'une durée de quatre ans, permettent de faire le point sur les relations entre la mairie et les sociétés et requièrent que les bénéficiaires fournissent des rapports d'activité, des comptes et des budgets. La subvention (d'un montant de Fr. 60'000.--) est versée sous réserve de l'acceptation du budget par le Conseil municipal. S'agissant du financement, il est précisé que l'orchestre reçoit également des cachets, mais insuffisants, et que la subvention permet de compléter.

Le contrat précise que toutes les personnes engagées par l'orchestre doivent être déclarées à l'AVS, et aussi que les locaux mis à disposition de l'orchestre –au sous-sol de Tivoli- ne sont pas facturés à l'association. En contrepartie, des prestations musicales sont demandées par la commune, par exemple pour les noces d'or.

Au cours de la discussion, la disponibilité de l'orchestre au niveau communal est soulignée, ainsi que la qualité de ses prestations.

Séance ordinaire du 20 décembre 2012**c) Quelle place pour la Ferme de la Chapelle dans le cadre du nouveau quartier de la Chapelle-Les Sciers ?**

=====

Mme RICHERT, en l'absence de Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN, présente le sujet : du fait des travaux dans le quartier, la ferme de la Chapelle vit des heures difficiles, notamment en raison de la difficulté d'accès et des problèmes de stationnement, et sa fréquentation a fortement diminué. Des mesures ont donc été prises pour attirer la population malgré ces désagréments : une nouvelle signalétique, notamment aux arrêts de bus, des vernissages le week-end pour éviter les bouchons, une navette depuis le centre commercial de la Praille et de nouveaux contacts avec les écoles - dans un premier temps, la responsable de la galerie, Mme Nicole Kunz, se rend dans les classes pour une présentation pédagogique, puis les classes viennent visiter les expositions.

A la fin du premier semestre 2013, la question de l'accessibilité devrait être résolue. Il est également souligné que, compte tenu du programme de construction en cours dans le secteur de la Chapelle-Les Sciers, la ferme de la Chapelle se trouvera à terme au cœur d'un quartier de près de 3'500 habitants et y jouera un rôle clé sur le plan culturel.

Vers fin 2014, ce seront déjà environ 1200 personnes qui s'installeront et la ferme de la Chapelle prévoit de monter une exposition consacrée à des photos du chantier du quartier, thème qui peut toucher tout le monde, à ce moment. Un commissaire propose qu'une cérémonie d'accueil des nouveaux habitants soit alors organisée à la ferme de la Chapelle.

Au cours de la discussion, il est rappelé que, outre les expositions, Mme Kunz fait preuve de beaucoup de dynamisme, organise des concerts, des contes pour enfants, des brunchs, ainsi que des visites commentées pour des associations. Des ateliers sont également organisés pour les enfants et la ferme de la Chapelle fait un travail régulier avec l'école des Palettes.

d) Divers

=====

Mme RICHERT, en l'absence de Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN, présente le sujet : la plupart des divers de la séance du 6 novembre sont obsolètes, mais il en reste quelques-uns :

La question du vieillissement du graph de Pont-Rouge est évoquée, mais attendu les travaux prévus du CEVA, notre Conseil administratif est d'avis qu'il faut le laisser ainsi.

La question du renouvellement de l'accueil spécial pour les habitants de Lancy-Sud est posée. Il est proposé de la considérer en regard de l'établissement du contrat de quartier des Palettes, et aussi de réfléchir à un élargissement de la formule à d'autres quartiers. Il se pose toujours la question de savoir comment mobiliser les gens. Il faudrait des personnes sur le terrain pour aider la commune dans les démarches d'information relative aux activités culturelles de la commune.

Il nous est confirmé que l'édition 2013 du festival Antigél aura lieu. Bel exemple de projet intercommunal, soutenu par l'ACG, ce festival compte désormais dans le paysage culturel genevois ; il aura lieu du 26 janvier au 10 février. Une exposition aura lieu dans ce cadre à la villa Bernasconi et une collaboration serait possible avec les CFF pour un spectacle dans le bâtiment des « CFF CARGO ».

Séance ordinaire du 20 décembre 2012

Enfin, une nouvelle visite d'atelier d'artiste pourrait être organisée par notre présidente au printemps prochain.

Hors PV, absente ce soir, je vous adresse à toutes et tous, ainsi qu'au public, mes chaleureux vœux pour les fêtes et la nouvelle année.

**13) COMMISSION D'EXPLOITATION DU STADE DE LANCY-FLORIMONT –
Séance du 8 novembre 2012 – Rapporteur : M. Alain MATHIEU**

a) Situation actuelle de l'exploitation du stade
=====

M. MATHIEU présente le sujet : l'approbation du dernier PV du 5 octobre 2010 donne une indication sur la fréquence des réunions.

La commission échange autour de deux thèmes principaux : la fusion des deux clubs de football lancéens et les travaux de rénovation du stade.

Une modification sur un grillage et la réfection du petit terrain sont au programme 2013.

A certains moments, les nettoyages sont à améliorer.

Temporairement, les arbitres se doucheront dans les vestiaires de l'Institut pour éviter qu'ils ne se douchent à l'eau froide, panne qui doit être vite réparée.

b) Projets futurs
=====

M. MATHIEU présente le sujet : dans le futur immédiat, rien n'est prévu par la Ville de Lancy à Florimont. Si un jour la Ville de Lancy devient propriétaire de toutes les parcelles adjacentes, l'agrandissement du stade pourrait être envisagé.

Les participants relèvent la bonne entente entre le club, l'Institut et la mairie.

c) Divers
=====

M. MATHIEU présente le sujet : le Lancy FC a déjà une équipe féminine et a pour objectif d'avoir une équipe par catégorie. Il y a une très forte demande de filles du côté de l'Institut Florimont. Une collaboration est souhaitée.

Les installations sont équipées en civières mais pas encore de défibrillateurs.

Séance ordinaire du 20 décembre 2012**14) COMMISSION DE LA SECURITE – Séance du 19 novembre 2012 –
Rapporteur : M. Philippe PERRENOUD****a) Contrôle de la zone macaron du Grand-Lancy : bilan et perspectives**
=====

M. PERRENOUD présente le sujet : après une année de contrôle de la zone macarons du Grand-Lancy, un bilan est présenté aux commissaires.

Le Conseiller administratif considère les objectifs de la zone macarons atteints, à savoir : dissuader les pendulaires et supprimer l'utilisation du domaine public comme parking privé à long terme.

Il souligne que les habitants du Grand-Lancy sont satisfaits de trouver désormais facilement des places pour se rendre dans les commerces ou les restaurants.

La convention avec la Fondation des parkings est valable jusqu'au 31 décembre 2014 ; le délai de dénonciation est d'une année avant son échéance. La volonté est de poursuivre la collaboration sur le Petit-Lancy.

M. MASCALI remercie de la confiance que la Commune a témoignée à la Fondation des parkings dans le cadre du mandat. Il met notamment en exergue que la Fondation a adapté son mode de contrôle suite à des réclamations de personnes se sentant harcelées de voir les agents systématiquement au même emplacement en débutant leur journée de travail.

Il souligne que la collaboration avec la police municipale est excellente et donne quelques chiffres :

- Plus de 1'300 macarons ont été vendus pour environ 1'200 places de stationnement, soit un taux de 117%, dans certains secteurs de la Ville de Genève, le taux macarons vendus/places disponibles s'élève à 148%.
- Il s'avère que la nuit, seules 60% des places sont occupées par des titulaires de macaron et 40% par des gens qui travaillent à l'extérieur, parquent leur voiture le soir et partent le lendemain suffisamment tôt pour ne pas avoir besoin d'un macaron.
- Un tableau montre que 80% des véhicules verbalisés sont suisses, 17% proviennent de la zone frontalière et 2% de l'Europe (y compris France).

Enfin, il indique que, pour la Fondation des parkings, le bilan est positif. Le peu de correctifs apportés depuis décembre 2011 donne l'image d'un contrôle qui porte ses fruits. Et les agents aiment venir travailler dans la Commune, où les comportements des usagers ne sont pas les mêmes qu'en Ville de Genève.

Il relève que des gens se garent parfois n'importe où parce qu'ils ne trouvent pas de places et qu'ils savent qu'il n'y a pas de contrôle la nuit. Il indique que l'on peut considérer une moyenne entre Fr. 40.- et Fr. 50.- par amende.

M. le Conseiller administratif précise que selon la convention, la Commune s'engage à verser le montant hors taxe de Fr. 596'660.-- par année pour sa prestation. Il ajoute que le Service des contraventions est censé reverser le montant des amendes à la Commune à intervalle régulier. Cependant, en raison de retards, les sommes versées à ce jour correspondent à une situation au 30 juin 2012.

Séance ordinaire du 20 décembre 2012

Un commissaire demande s'il serait possible d'envisager des mesures saisonnières, en revenant à une zone macarons hors saison d'ouverture de la piscine pour permettre aux riverains de jouir de ces places ?

Il lui est répondu que la Commune a opté pour des parcomètres afin de rester plus d'une heure et demie dans l'enceinte de la piscine, ce qui a bien fonctionné cet été. Mais effectivement, ces 60 places sont prises sur la zone macarons, ce qui pose un réel problème. De plus, un obstacle se dresse à la mise en place de régimes saisonniers : la couleur du marquage. Actuellement, c'est un marquage blanc avec des places numérotées pour les horodateurs. Pour être légal, un marquage macaron doit être bleu.

Le Conseiller administratif revient sur le manque de places pour les habitants du village. Il y a une année et demie, le Conseil administratif a traité l'autorisation de construire d'un immeuble à l'angle du chemin du 1^{er} Août/avenue Eugène-Lance. Il n'avait pas donné son accord pour la construction de cet immeuble parce qu'il avait exigé que des places de stationnement soient construites sur la parcelle. Le département avait répondu qu'il n'était pas nécessaire que le propriétaire construise des places de parking sur sa propriété car il y en avait assez aux alentours.

Ensuite, il expose la réflexion de la Ville de Lancy sur les parkings souterrains de la Commune. Les deux parkings au Grand-Lancy, en particulier celui des Rambossons, ont de plus en plus de succès depuis l'arrivée de la zone macarons. Suite aux demandes d'entreprises qui se trouvent dans l'immeuble au-dessus du parking des Rambossons, un système de gestion sera mis en place dès le 1^{er} janvier 2013, qui pourra s'étendre aux trois autres parkings ainsi qu'au futur parking de Lancy-Sud. Il s'agit d'abonnements mensuels, à Fr. 150.-/mois.

Depuis le 1^{er} septembre, la Commune a un contrôleur du stationnement, actuellement employé principalement sur le Petit-Lancy. Le but de cet agent est de se préparer aux examens d'entrée pour la prochaine école de formation APM qui débutera le 1^{er} septembre 2013.

b) Bilan et révision de la LAPM (Loi sur les agents de la police municipale)

=====
M. PERRENOUD présente le sujet : la loi sur les agents de la police municipale, qui comprend également les contrôleurs municipaux du stationnement et les gardes auxiliaires des communes, et son règlement d'application, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010.

Il s'agit d'une refonte importante. Après plus de deux ans d'application des nouvelles dispositions, il est apparu nécessaire au Conseil d'Etat et en particulier au Conseiller d'Etat en charge de la sécurité, de faire un bilan sur la manière dont les prérogatives conférées aux polices municipales sont utilisées par les communes genevoises.

Pour le Conseil d'Etat, ce bilan est le point de départ d'une large réflexion sur les perspectives futures, notamment sur une extension des prérogatives conférées aux polices municipales. Ces réflexions portent par exemple sur :

- l'harmonisation et l'extension des horaires sur les territoires des communes disposant d'APM,
- le partage de l'information avec la police cantonale (éventuellement une seule main-courante tenue par les deux corps), l'élargissement des prérogatives en matière d'établissement de rapports, d'auditions et d'enquêtes,
- les prérogatives matérielles des APM dans le domaine de la circulation routière (en particulier le contrôle de l'ivresse au volant),

Séance ordinaire du 20 décembre 2012

- la possibilité d'armer les agents de la police municipale et la possibilité d'accords intercommunaux de police municipale (Lancy collabore déjà avec Onex, Bernex et Plan-les-Ouates).

Il s'agit maintenant d'examiner jusqu'où étendre les prérogatives de la police municipale. Les magistrats communaux tiennent beaucoup à la notion de police de proximité, à une police qui doit être vue dans les quartiers, qui doit faire le lien avec la population, qui doit être en relation avec l'ensemble des acteurs.

c) Divers

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : le Conseiller administratif informe que, dans un arrêt du 25 septembre 2012, le Tribunal fédéral a rejeté les deux recours contre leur licenciement des collaborateurs APM.

Le chef de la Police municipale indique qu'un Visispeed a été placé sur la contre-route des Communes-Réunies, à la hauteur de la poste, pour évaluer la vitesse des véhicules, du 22 au 29 octobre. Dans la direction route de Saint-Julien, 24'608 véhicules ont été comptabilisés ; un dépassement de vitesse de 0,13% a été constaté. Dans la direction giratoire des Palettes, 22'458 véhicules ont été comptabilisés ; un dépassement de vitesse de 3,16% a été constaté. Par conséquent, très peu de véhicules dépassent la vitesse limite de 50 km/h. La pointe vitesse est 23.00. et ne se concentre pas sur un jour particulier de la semaine.

Le Président demande des informations sur la bagarre au couteau qui a eu lieu au cycle des Grandes-Communes. Le Conseiller administratif lui répond que lors de la réunion du CICO (cellule qui réunit une fois par mois les acteurs de la sécurité), le Directeur du cycle d'orientation des Grandes-Communes a indiqué qu'il s'agissait d'une bagarre entre deux élèves. La bagarre était impressionnante parce qu'il y avait beaucoup de sang, mais les blessures n'étaient finalement pas aussi graves que redouté. Le Directeur a pris toutes les mesures qui s'imposaient par rapport à ces deux élèves.

Le Président signale ensuite qu'un groupe souhaite connaître le nombre de résidents du foyer Annevelle interpellés pour des délits commis sur Genève, ainsi que le nombre total d'interventions de la police depuis l'ouverture d'Annevelle.

Le Conseiller administratif n'est pas sûr d'avoir, en tant que magistrat communal, la prérogative d'obtenir des renseignements sur le nombre de délits qui auraient été commis par des résidents d'Annevelle. Et à sa connaissance, les interventions de la police à Annevelle sont relativement rares. Il y a parfois des rixes entre résidents, mais il n'a pas eu vent d'un événement grave qui aurait nécessité l'intervention en force de la police.

Suite à une question d'un commissaire, le chef de la Police municipale indique que la rumeur d'un individu à l'école En Sauvy en cagoule et vêtu de noir a été arrêtée grâce à la compétence et au professionnalisme d'une APM, qui est allée discuter avec la directrice de l'école, la patrouilleuse scolaire et certains parents. La directrice a envoyé un courrier à tous les parents d'élève pour bien spécifier cet état de fait.

Un commissaire donne lecture d'une déclaration de son groupe :

Le groupe demande que :

- le responsable de la protection civile fournisse un état des lieux de l'implantation actuelle des places ;
- ce même responsable fournisse une projection des lieux d'implantation potentielle ;

Séance ordinaire du 20 décembre 2012

- l'exécutif communal présente un échéancier de mesures correctives permettant la création de 5'000 nouvelles places dans les cinq années à venir ;
- la création d'abris collectifs figure au rang des priorités lors de futurs projets d'envergure, par exemple le PLQ de Surville, de sorte qu'à terme chaque Lancéen puisse disposer d'une place dans un abri ;
- l'exécutif procède aux coupes nécessaires dans les budgets communaux afin de permettre notre mise en conformité au niveau des places disponibles dans les abris sans qu'il soit nécessaire d'augmenter le centime additionnel pour cela. »

La convention avec la Fondation des parkings est valable jusqu'au 31 décembre 2014. Le délai de dénonciation est d'une année avant son échéance. La volonté est de poursuivre la collaboration sur le Petit-Lancy. Il faudra probablement réaménager la convention en allégeant les contrôles sur le Grand-Lancy pour couvrir le Petit-Lancy.

**15) COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 21 novembre 2012 –
Rapporteur : M. Damien BONFANTI****a) Visite et présentation de l'association VIVA**
=====

M. BONFANTI présente le sujet : les membres de la Commission sont reçus dans les nouveaux locaux de l'association VIVA par Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, sa Présidente.

L'association VIVA a pour but de valoriser et intégrer pour vieillir autrement avec l'idée de sortir d'une conception déficitaire prédominante de la vieillesse (l'âgisme) ; d'aider les personnes qui vieillissent à maintenir des activités stimulantes sur les plans physique, social et intellectuel et de se donner des défis quotidiens ; de créer ou recréer des relations de proximité et du lien social entre des personnes de tout âge.

Après un bref rappel historique sur la création et la structure de l'association ainsi que sur la composition des membres du comité de VIVA, Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN nous présente les moyens d'action : VIVA s'est donné quatre axes principaux dans ses interventions.

En un, des actions d'information : conférences, ateliers de préparation à la retraite menée en collaboration avec le service des affaires sociales, articles, et émissions de télévision. En deux, des programmes de prévention pour le bien vieillir. En trois, des projets intergénérationnels et en quatre un programme d'intervention et de soutiens psychosociaux.

Le nouveau local de l'association servira en outre de lieu d'accueil. Ce lieu se veut une antenne du service des affaires sociales, plus particulièrement pour les personnes âgées.

Parmi les actions d'information tous publics, VIVA organise un cycle annuel de trois conférences thématiques mené en collaboration avec le service des affaires sociales et des établissements médicosociaux. L'association a également un site Internet ainsi qu'une feuille d'information qui paraît semestriellement. Des quotidiens de la place relaient régulièrement les activités de l'association, ainsi que Lancy TV. Des actions d'information sont réalisées par VIVA lors de fêtes et de manifestations communales.

Concernant la prévention, les prédateurs d'un bon vieillissement sont, selon les données scientifiques, les suivants : le maintien d'un bon niveau d'activités sur le plan cognitif, le maintien d'une vie sociale et relationnelle active et le maintien d'une activité physique

Séance ordinaire du 20 décembre 2012

régulière. En tenant compte de ces constats, VIVA organise des manifestations, des ateliers de bien-être, une journée de la santé, et la marche annuelle des associations.

Les projets intergénérationnels apportent aux personnes âgées des énergies positives, une meilleure estime de soi et a donc une incidence sur le fonctionnement cognitif. Ces projets favorisent une meilleure intégration sociale et diminuent des aspects émotionnels tels que le stress. Du côté des jeunes, ces projets contribuent à une constitution identitaire et mènent à un développement accru de comportements orientés vers les autres. Les projets intergénérationnels permettent ainsi une meilleure intégration communautaire si les contextes d'interaction sont favorables et motivants pour les uns et les autres.

Comme exemple de projets, nous pouvons citer : les ateliers avec le parascolaire et les résidents de l'EMS Lancy, un concours de dessin à quatre mains, les ateliers de peinture à quatre mains organisés à l'EMS des Mouilles, les ateliers d'alimentation en collaboration avec le service social de la commune, l'atelier intergénérationnel de lecture, les contes intergénérationnels, l'atelier rap, la semaine intergénérationnelle, le prix Chronos et bien d'autres encore.

Le but de l'association est de contribuer à bien vieillir et à un vivre ensemble avec une prévention et une intégration toute la vie. Madame JUILLIERAT VAN DER LINDEN nous explique que le vieillissement est un processus qui débute à notre naissance. Ainsi, tout ce qu'on fera pendant notre vie aura un impact sur la manière dont on vivra notre vieillesse.

Ces dernières années, on assiste à un basculement sur la manière de percevoir la problématique à l'égard des aînés. L'aspect prévention est ainsi plus mis en avant par les responsables politiques. Le Conseil d'Etat a instauré, dans ses axes, la prévention et la promotion de la santé, le maintien à domicile dans de bonnes conditions, le placement en EMS, l'autodétermination des personnes, la continuité de la prise en charge et la dignité en fin de vie. VIVA s'inscrit parfaitement dans cette vision de prévention et de promotion de la santé.

Les perspectives de VIVA pour 2013 sont les suivantes : Prix Chronos, qui aura lieu dans les écoles du Petit-Lancy et d'En Sauvy, mais également pour la première fois à l'école des Palettes, ouverture du Café VIVA avec la création d'un atelier de jeux intergénérationnels, cours de cuisine, brunch mensuel, renforcement de la collaboration avec le service des affaires sociales, avec l'ouverture de l'antenne psychosociale dans le nouveau local de l'association, mise sur pied d'animations avant les repas de midi, cafés tartines, groupe de lecture en italien, cours intergénérationnel et tricot d'arbres pour les 50 ans de Cérésolle, et établissement de contact avec la ville de Carouge et de Bernex.

Au vu de tout ce qui a été dit et présenté, on peine à croire que cette association a moins de 5 ans !

b) Divers

=====

M. BONFANTI présente le sujet : concernant le contrat de quartier des Palettes, le responsable du service social de la Ville rappelle que chaque parti présent au Conseil municipal doit être représenté soit dans le Comité de pilotage (COPIL), soit dans un sous-groupe (GAP).

Séance ordinaire du 20 décembre 2012**16) COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 26 novembre 2012 –
Rapporteur : M. Christian FLURY****a) Présentation du projet de réhabilitation de la Maison Roederer**
=====

M. FLURY présente le sujet : la Ville de Lancy a acquis en 1991 la propriété Bernasconi située entre le vallon de l'Aire de la route du Grand-Lancy, en amont du pont Rouge.

Sur cette propriété se trouvent deux bâtiments : la villa Bernasconi et la maison Roederer qui lui servait de dépendance, toutes deux ayant été construites respectivement en 1828 et en 1839. Une ancienne serre, entre-temps démolie, complétait cet ensemble.

La villa Bernasconi nécessite des travaux de rénovation, plus particulièrement au niveau de sa façade et de son enveloppe thermique.

La maison Roederer comprend trois grands locaux au rez-de-chaussée (une ancienne buanderie, un entrepôt pour chars et une écurie), un appartement de trois pièces au 1^{er} étage. Le reste du volume de ce bâtiment servant de dépôt et de fenil. Cette maison, qui est maintenant vide, nécessite de gros travaux de rénovation et de réhabilitation. Sa toiture, notamment, n'est plus étanche n'assurant plus son rôle protecteur.

M. RUDAZ a présenté à la Commission le projet de réhabilitation de cette maison en adéquation avec le mandat qu'il a reçu de la part du Conseil administratif et du service de la culture. L'idée directrice est de profiter de cette rénovation pour étendre les surfaces dédiées à la culture en créant un espace d'accueil – expositions - réception – spectacles – activités diverses au rez-de-chaussée de cette maison, ce qui permettra entre autres d'y délocaliser certaines réceptions ou activités de la villa Bernasconi dont les surfaces disponibles ne suffisent plus et de créer une salle de concert - spectacles - d'environ 45 places au premier étage.

L'esplanade séparant ces deux bâtisses pouvant, quant à elle, être réaménagée en zone de liaison entre la villa Bernasconi et la maison Roederer, devenant ainsi un espace convivial dédié aux activités culturelles de la maison, de la villa et/ou des diverses manifestations qui se déroulent au parc.

L'extension des surfaces consacrées aux activités culturelles permettra à Lancy de renforcer sa position dans le domaine du soutien à la culture et compléter ainsi toujours l'offre croissante en la matière dans le secteur du PAV ; secteur dans lequel plusieurs galeries ont récemment vu le jour.

Mis à part une remarque de fond sur une éventuelle réaffectation de l'ensemble en vue de la création d'une crèche ou d'un EMS, la commission a réservé un accueil favorable à ce projet.

Le Conseil municipal aura à se prononcer prochainement sur une demande de crédit de financement d'étude de ce projet.

b) Divers
=====

M. FLURY présente le sujet : la fondation « culture et rencontres », basée au collège De-Saussure et financée par plusieurs communes, dont Lancy et l'État de Genève, rencontre un succès croissant, ce qui est réjouissant. Elle vient de faire l'acquisition d'un projecteur de

Séance ordinaire du 20 décembre 2012

cinéma numérique grâce notamment à un financement externe, en particulier de la Loterie romande. Le programme des projections figure dans l'agenda culturel.

M. LANCE invite les personnes intéressées à s'inscrire pour le cycle de conférences de la fondation « culture et rencontres » sur le thème de l'obésité, données au collège De-Saussure par des professeurs de l'université. 9 – 16 – 30.01 & 6.02.2013 (détails en page 2 du Lancéen, édition de décembre 2012)

Dès 2013, les vernissages à la Ferme de la Chapelle auront lieu le samedi.

17) COMMISSION CONJOINTE DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS ET DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 29 novembre 2012 – Rapporteur : M. Cedric ANNEN

a) Information sur les procédures de concours
=====

M. ANNEN présente le sujet : M. RENEVEY indique que cette présentation est destinée à informer les commissaires sur les tenants et aboutissants des procédures de concours.

M. GUERITEY procède à la présentation, laquelle sera distribuée à l'ensemble des Conseillers municipaux.

Les principaux points sont présentés :

- Procédures de marché public des AIMP
- Les trois types de marché : de construction, de fournitures et de services
- La détermination du choix de la procédure et obligation selon les montants
- Les trois formes de mise en concurrence : concours de projets, mandat d'études parallèles et l'appel d'offres
- Les caractéristiques des différents types de concours : d'études, d'idées ou de projets.
- Les concours portant sur les études et la réalisation
- Les procédures selon les normes SIA

Les questions abordent les thèmes suivants :

- Composition du jury
- Obligations légales des AIMP
- Base légale
- Pondération
- Refonte du cahier des charges de la Ville de Lancy
- Compétence de la Commune en tant que maître d'œuvre
- Inspecteurs du travail

b) Divers
=====

M. ANNEN présente le sujet : pas de divers.

Séance ordinaire du 20 décembre 2012**18) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

M. PERRENOUD : cela s'adresse au Conseiller administratif en charge des sports et à sa Présidente. On a un nouveau directeur des Evaux. Apparemment, aux Evaux, il y a un accrobranche qui est en train de se construire et qui a l'air assez chaud, assez sportif. Pourrait-on une fois se rendre sur place ?

Ma deuxième question concerne la voiture de la police municipale de Bernex qui a été saccagée. Les vitres ont été fracassées et la voiture passée à l'acide sauf erreur. Des mesures préventives concernant les voitures de la police municipale de Lancy vont-elles être prises ? Vaut-on les ranger la nuit, lorsque les APM ne travaillent pas ? C'est une question ouverte.

M. ANNEN : une petite question à M. BAERTSCHI - je suis un peu déçu car je n'ai pas trouvé la projection de Sophocle, Commère et M. Papandréou dans un Mégaron, je l'avais transmise, c'est encore une truculence de l'administration, ce n'est pas grave.

Une petite question à M. BAERTSCHI. J'aurais voulu savoir si le courrier signé par M. BAERTSCHI au département dans lequel, malheureusement selon mon opinion, il y a un dénigrement total d'une résolution qui a été votée par le Conseil municipal. La première question est de savoir si M. BAERTSCHI trouve normal de transmettre dans le même courrier une décision du Conseil municipal et une désolidarisation du Conseil administratif. Pour ma part, je pense que non. La deuxième question est de savoir si cette lettre va être rendue publique, ce qui me paraîtrait logique, en tout cas accessible à tous les Conseillers municipaux.

M. PROGIN : toujours au chapitre des sapins de Noël, ils sont effectivement très beau et je remercie le service concerné, via notre Conseiller administratif, comme vous l'avez rappelé tout à l'heure. Je m'interrogeais si on s'était posé la question de savoir si on pouvait avoir des sapins qui sont durables. Il semble que certaines communes du canton se seraient déjà mises à cela. Ce sont des sapins qui gardent leurs racines et qu'on peut replanter ensuite. Je voulais savoir si la question s'était déjà posée et, si non, si on peut avoir des réponses à ce propos.

M. BAERTSCHI : avoir deux sujets sur une lettre qu'on écrit au Conseil d'Etat peut se faire, écrire deux lettres aussi, une disant que le Conseil municipal avait voté quelque chose et que le Conseil administratif n'était pas d'accord, comme d'ailleurs il avait été dit ici lors d'une séance du Conseil municipal, mais nous n'avons pas pensé qu'il fallait utiliser deux lettres pour ceci.

Quant à la lettre qui a été transmise au Bureau, chaque groupe peut disposer d'une lettre donnée au Bureau, elle n'est pas confidentielle à celui-ci.

M. GOLAY : à ce propos, le Bureau traite cette affaire. Ce sera pour la prochaine séance de Bureau. Par rapport à la demande de transmission de ce courrier à tous les Conseillers municipaux, y a-t-il une objection à cette demande ? Ce n'est pas le cas, je prie le secrétariat du Conseil municipal de bien vouloir faire le nécessaire.

M. RENEVEY : à l'adresse de M. PERRENOUD, nous l'inviterons bien volontiers à la « chaude » inauguration de l'accrobranche, ainsi que l'ensemble du Conseil municipal. Et effectivement, dès le 1er mars, M. Etienne GOMES, le nouveau directeur sera intronisé aux Evaux, si j'ose dire, dans les mois qui suivent je pense que soit une visite sur place, soit qu'il vienne se présenter à la Commission des sports me semble une bonne idée.

Séance ordinaire du 20 décembre 2012

En ce qui concerne les sapins de Noël, M. PROGIN, je transmettrai à M. DESCHENAUX qui ne manquera pas de transmettre à son service les remerciements que vous avez formulés. Concernant votre demande particulière, nous en discuterons avec M. DESCHENAUX et je vous donnerai une réponse lors d'une prochaine séance.

M. LANCE : en réponse à la remarque de M. PERRENOUD, je n'étais pas au courant qu'un véhicule de la police municipale de la commune de Bernex avait été vandalisé, je l'apprends ce soir ! Mais il est vrai que le parking des véhicules de la police municipale est problématique en particulier au Grand-Lancy. Nous n'avons pas beaucoup de solutions en attendant la construction du nouveau bâtiment administratif. Comme vous l'avez vu, il y a trois véhicules qui restent à l'extérieur devant la ferme Roch. Nous avons trouvé une solution temporaire pour garer un véhicule dernièrement. Mais les deux autres restent à l'extérieur, c'est un souci, mais nous n'avons pas de solution à apporter à ce problème en l'état.

M. GOLAY : au nom du Bureau, nous vous adressons nos meilleurs messages pour ces fêtes de fin d'année puisque nous n'aurons pas l'occasion de nous revoir avant 2013. Nous souhaitons également de bonnes fêtes au Conseil administratif ainsi qu'à la population de Lancy et à notre fidèle public.

La séance est levée à 22h15.

Le Secrétaire :

Dominique PERRIN

Le Président :

Roger GOLAY

VILLE DE LANCY

Séance ordinaire du 20 décembre 2012

QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y en a pas.